

Rapport annuel du Conseil 2021-2022



Table des matières

Conseil des gouverneurs	3
Message du président du conseil et de la présidente	4
Plan Stratégique 2018 - 2023	6
Travailler pendant une pandémie : Le CCHST offre son soutien	7
Examiner les secteurs prioritaires et les enjeux actuels en matière de santé et de sécurité	11
Être au service du Canada pour améliorer la vie des travailleurs	19
Établir un lien avec les Canadiens	29
Éduquer les travailleurs	35
Travailler en partenariat pour avoir un plus grand impact	39
Gérer la santé et la sécurité au travail	47
Favoriser la sécurité du milieu de travail en période de changement et d'incertitude	51
Rapport financier	55

Aussi disponibles sur le Web en formats PDF et HTML
www.ccohs-cchst.ca

135, rue Hunter Est, Hamilton (Ontario) Canada L8N 1M5
© CCHST, 2022

Numéro de catalogue : CC271-2F-PDF
ISSN 0823-2415

Conseil des gouverneurs

Le CCHST est un organisme du gouvernement fédéral qui rend compte au Parlement du Canada, par l'entremise du ministre du Travail. Le CCHST est dirigé par un conseil qui représente les différents gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux), les employeurs et les travailleurs – une structure qui garantit une approche équilibrée et impartiale.

Président

Gary Robertson

Employeurs

Joseph Bajzath - Air Canada
Candace DiCresce - Rogers Communications
Lori Kennedy - Chemin de fer Canadien Pacifique
Nina Mankovitz* - RIO Tinto

Syndicats

Andrea Peart - Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)
Tara Peel* - Congrès du travail du Canada
Troy Winters* - Syndicat canadien de la fonction publique

Provinces et territoires

Rodney Cook - Ontario
Kurt Dieckmann - Yukon
Phil Germain - Saskatchewan
Jamie Hall* - Manitoba
Judy Kainz* - Territoires du Nord-Ouest
Cheryl Paynter - Île-du-Prince-Édouard
Timothy Peterson - Nouveau-Brunswick
Dan Strand - Colombie-Britannique

Conseil exécutif

Anne Tennier (présidente)
Joseph Bajzath
Candace DiCresce
Phil Germain
Nina Mankovitz*
Cheryl Paynter
Andrea Peart
Gary Robertson
Troy Winters*

Comité de vérification/de gestion des risques

Joseph Bajzath (président)
Jamie Hall (président) *
Troy Winters (président) *
Candace DiCresce
Andrea Peart
Tara Peel*
Tim Petersen
Dan Strand

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Phil Germain (président)
Rodney Cook
Kurt Dieckmann
Lori Kennedy
Andrea Peart
Tara Peel*

**fin de mandat*

Message du président du conseil et de la présidente

Nous sommes heureux de présenter ce rapport qui souligne le travail et les réalisations du CCHST en 2021-2022, ainsi que nos contributions à la promotion de milieux de travail sains et sécuritaires au Canada.

En 2021, la COVID-19 est restée au premier plan, les milieux de travail à la grandeur du pays, tous à différents stades de la pandémie, étant confrontés à des défis uniques. Qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre de cas, du dépistage, des politiques de vaccination ou de l'adaptation à la nouvelle normalité des régimes de travail à distance et hybride, les milieux de travail se préparaient à reprendre l'ensemble de leurs activités en toute sécurité et avaient besoin d'orientations.

Afin d'aider les milieux de travail à relever ces nombreux défis, le CCHST s'est associé à l'Agence de la santé publique du Canada et à d'autres intervenants pour élaborer des cours et d'autres ressources contenant des orientations sur l'évaluation des risques, le retour au travail en toute sécurité et la conception de milieux de travail hybrides pour ceux prévoyant un mélange de travail à distance et de retour sur le lieu de travail physique. Nous avons étendu la portée de ces orientations importantes en élaborant l'application mobile Sécurité au travail du CCHST, qui permet d'accéder à notre collection de ressources sur la COVID-19 dans les zones reculées où la connectivité Internet peut ne pas être disponible ou être peu fiable.

Le CCHST a établi des collaborations et des partenariats avec des organismes aux vues similaires de partout au Canada pour diffuser des messages de prévention aux lieux de travail et aux travailleurs. Nous avons créé des cours et d'autres orientations pour aborder les sujets de préoccupation, notamment la consommation de substances/d'opioïdes, le harcèlement et la violence au travail, la santé mentale et les maladies professionnelles. De plus, afin de soutenir les milieux de travail dans leurs efforts pour créer des environnements exempts de harcèlement et de violence, le CCHST a élaboré des ressources et organisé des ateliers virtuels décrivant les mesures de prévention ainsi que les responsabilités et les devoirs des employeurs, y compris ceux liés au *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* à l'échelle fédérale, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021.



Gary Robertson
**Président du Conseil
des gouverneurs**



Anne Tennier
**Présidente et chef
de la direction**

En tant que co-organisateurs canadiens, le CCHST et l'Institut de recherche sur le travail et la santé ont organisé, pour la toute première fois sous une forme virtuelle, le XXIIe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail en septembre 2021. Le thème « La prévention à l'ère de la connectivité : des solutions mondiales pour un travail sûr et sain pour tous » ne pouvait pas mieux tomber. Cet événement a rassemblé la communauté mondiale de la prévention pour discuter des questions émergentes et de l'évolution du monde du travail et a donné accès à des conférenciers et à des leaders d'opinion de classe mondiale. Le CCHST a participé pleinement aux événements virtuels, notamment aux cérémonies d'ouverture et à l'exposition virtuelle.

Le monde du travail évolue, tout comme le CCHST. Pour la première fois de notre histoire, quatre générations, des baby-boomers à la génération Z, composent notre personnel, chacune apportant des valeurs, des expériences et des perspectives uniques à notre organisation. Le CCHST a évolué au fur et à mesure que de nouvelles personnes sont venues combler les postes laissés vacants par les nombreux départs à la retraite. L'âge moyen de notre personnel rajeunit progressivement; les femmes constituent la majorité de nos employés; et le nombre d'employés raciaux visibles dans notre organisation a augmenté de façon constante au cours des cinq dernières années. L'expertise collective du CCHST a également évolué pour inclure davantage de professionnels des communications, de la santé et de la sécurité, et des technologies de l'information. Nous augmentons, renforçons et diversifions notre effectif afin de préparer et de positionner notre organisation pour répondre aux besoins changeants des Canadiens et mieux les servir.

Au cours de l'année, plusieurs changements ont été apportés au Conseil des gouverneurs. Nous avons accueilli de nouveaux membres : Andrea Peart (Alliance de la fonction publique du Canada), Rodney Cook (Ontario) et Timothy Peterson (Nouveau-Brunswick). Nous avons fait nos adieux aux membres sortants du Conseil et les avons remerciés pour leur engagement et les services rendus au CCHST : Nina Mankovitz (RIO Tinto), Troy Winters (Syndicat canadien de la fonction publique), Tara Peel (Congrès du travail du Canada), Jamie Hall (Manitoba) et Judy Kainz (Territoires du Nord-Ouest).

Nous tenons à exprimer notre gratitude à notre Conseil des gouverneurs pour son soutien, ses conseils et son leadership au cours de la dernière année. Nous remercions également le personnel du CCHST qui, depuis le début de la pandémie, est resté flexible, agile et inébranlable dans son engagement à rendre les milieux de travail canadiens plus sécuritaires. Nous apprécions vos efforts et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre ce travail important au cours de l'année à venir.

Gary Robertson
Président du Conseil des gouverneurs

Anne Tennier, ing., CEP
Présidente et chef de la direction

Plan Stratégique 2018 - 2023

Le CCHST, dans la quatrième année de son plan stratégique quinquennal, a continué d'étudier les répercussions de l'évolution du monde du travail sur la sécurité et la santé des travailleurs et de déterminer les secteurs et les enjeux prioritaires. Renforcé par le pouvoir des partenariats et de la collaboration, le CCHST a continué de se concentrer sur trois priorités stratégiques clés, qui ont orienté et façonné son travail cette année et jusqu'en 2023.

Priorités stratégiques clés

1. Accroître le leadership national concernant les nouveaux enjeux.
2. Examiner les secteurs prioritaires.
3. Créer un dépôt national des connaissances, des normes et des statistiques actuelles et d'autres outils d'information pour l'amélioration des milieux de travail au pays.

■ 1 ■ Priorité stratégique

Leadership national en ce qui a trait aux questions émergentes de santé et de sécurité

- Facultés affaiblies
- Santé mentale
- Violence et harcèlement
- Maladie professionnelle
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Nature changeante du travail
- Harmonisation

■ 2 ■ Priorité stratégique

Leadership national (y compris dans les secteurs prioritaires)

- Petites et moyennes entreprises et entreprises autochtones
- Travailleurs plus vulnérables (travailleurs étrangers ou migrants temporaires, Néo-Canadiens, travailleurs autonomes, jeunes, travailleurs handicapés, effectif vieillissant)
- Soins de santé
- Agriculture de tous types et pêches
- Construction

■ 3 ■ Priorité stratégique

Répertoire national d'information sur la SST

- Établir des normes, des outils ou des bases de données concernant les statistiques sur la santé et la sécurité au travail
- Conception, recherche, saisie des connaissances et capacité de transfert



Travailler pendant une pandémie :
Le CCHST offre son soutien



Travailler pendant une pandémie : Le CCHST offre son soutien

En mars 2020, le monde s'est arrêté suite à la propagation du virus de la COVID-19. Le CCHST a passé les deux années suivantes à aider les milieux de travail à s'orienter sur la manière de prévenir la propagation du virus tout en restant opérationnel. Nous avons aidé les Canadiens à comprendre l'incidence qu'une pandémie peut avoir sur le milieu de travail et la communauté et nous avons concentré nos efforts sur l'élaboration de ressources accessibles et crédibles pour les milieux de travail afin d'aider à maintenir tout le monde en bonne santé physique et mentale et en sécurité.

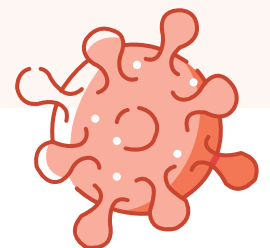
En avril 2021, nous avons été confrontés à un autre défi : chaque province et territoire se trouvait dans une phase différente de la pandémie. Certains ont dû faire face à une augmentation du nombre de cas, tandis que d'autres ont mis en place des plans de réouverture des entreprises. De plus, la mise en place des vaccins contre la COVID-19 s'est accélérée, les milieux de travail ont élaboré des programmes et des politiques de vaccination et les Canadiens étaient impatients de reprendre leurs activités normales.

Pour aider les milieux de travail à relever ces nombreux défis, le CCHST a continué à élaborer des cours, des fiches de conseils, des vidéos, des balados, des articles et des infographies sur la réalisation d'évaluations des risques, le retour au travail en toute sécurité pendant la pandémie et la conception d'un lieu de travail hybride pour ceux prévoyant un mélange de travail à distance et de retour sur le lieu de travail physique.

Le CCHST a continué à offrir un accès gratuit à huit cours payants. Ces cours ont été bien accueillis; depuis le début de cette période d'accès débloqué en 2020, où 18 cours ont été rendus gratuits, 93 544 places ont été réservées. Parmi celles-ci, 23 567 places ont été réservées au cours de l'exercice écoulé. Le CCHST a lancé huit cours liés à la COVID-19 pour aider les milieux de travail à effectuer une évaluation des risques et un plan de sécurité liés à la COVID-19, à assurer un retour au travail en toute sécurité et à planifier un lieu de travail hybride. À ce jour, plus de 7 000 personnes ont suivi ces cours de sensibilisation gratuits. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces cours dans la section « [Éduquer les travailleurs](#) ».

« Pour la deuxième année consécutive, le CCHST a continué à fournir de précieux conseils en matière de santé et de sécurité au travail liés à la COVID-19 au Comité d'action sur les opérations judiciaires en réponse à la COVID-19. En tant que membre du groupe de travail technique qui conseille le Comité d'action, le CCHST a contribué à l'élaboration, à l'information et à la mise à jour de 19 fiches-conseils, communiqués et inventaires liés à la santé publique qui fournissent des recommandations et des conseils non contraignants concernant les mesures de santé publique visant à atténuer les risques posés par la COVID-19 dans les tribunaux. L'importante contribution du CCHST a été reconnue avec gratitude par le Comité d'action. »

Comité d'action sur l'administration des tribunaux



En outre, deux publications, le *Guide de planification des mesures d'urgence* et le *Guide santé sécurité sur le télétravail et le bureau à domicile*, ont été mises à disposition sous forme de PDF gratuits, ce qui a donné lieu à 2 330 téléchargements, et le document *Éclotions de grippe et de maladies infectieuses – Plan de continuité des opérations* a été consulté 5 852 fois.

Le site Web sur les pandémies et les éclotions de maladies infectieuses a été mis à jour avec des liens vers près de 1 000 ressources provenant d'organisations canadiennes et internationales crédibles. Cette année, nous avons constaté une chute spectaculaire de 73 % du nombre de pages consultées par rapport à l'année précédente et le site Web est revenu à un niveau d'utilisation pré-pandémique. Cela pourrait être partiellement attribué au fait que tous les efforts promotionnels ont dirigé les utilisateurs vers notre page Ressources en santé et sécurité sur la COVID-19 sur le site Web du CCHST.

Le CCHST a poursuivi son partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, en élaborant des ressources liées à COVID-19 pour aider les milieux de travail et les professions, industries et services essentiels à risque élevé à retourner au travail en toute sécurité pendant la pandémie. La page Web Ressources en santé et sécurité sur la COVID-19 (www.cchst.ca/products/publications/covid19-tool-kit/) est le centre de l'information relative à la COVID-19 du CCHST. Cette année, nous avons doublé notre collection pour atteindre plus de 115 fiches de conseils. De nouvelles fiches de conseils ont été ajoutées sur le dépistage rapide, les considérations relatives aux vaccins pour les employeurs, le retour au travail, la santé mentale (l'anxiété liée au retour au travail), les lieux de travail hybrides et l'importance de se déconnecter du travail. L'adoption de ces ressources a été forte avec 225 014 consultations des fiches de conseils, soit bien plus que les 40 000 consultations de l'année dernière. Les trois principales fiches de conseils consultées en anglais étaient Get the Facts on Masks, Guidance on Rapid Testing in the Workplace, et COVID-19 Rapid Testing in the Workplace. Les trois principales fiches de conseils consultées en français étaient Piscines intérieures, Restaurants, et Lieux de culte.

En décembre 2020, le CCHST s'est vu attribuer 2,5 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui seront utilisés sur deux ans pour doter en personnel l'élaboration et l'exécution d'un programme complet de reprise des activités. Dans le cadre de ce travail de financement, des cours de formation, des vidéos et des infographies ont été produits pour les travailleurs étrangers temporaires autour



Plus populaires

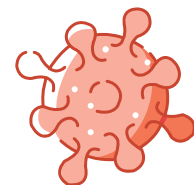
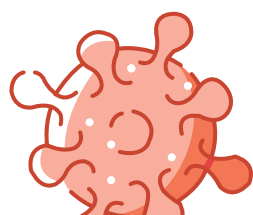
Fiches d'information

FRANÇAIS

- 1 Piscines intérieures
- 2 Restaurants
- 3 Lieux de culte

ANGLAIS

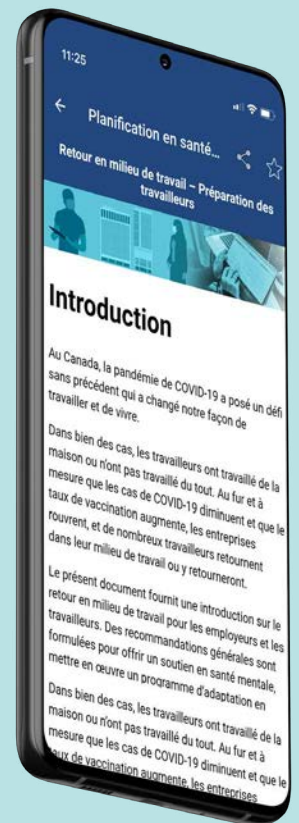
- 1 Get the Facts on Masks
- 2 Guidance on Rapid Testing in the Workplace
- 3 COVID-19 Rapid Testing in the Workplace



des droits et responsabilités des travailleurs, du port du masque en toute sécurité et de la prévention de la propagation de la COVID-19. Ce matériel a été mis gratuitement à disposition en anglais, français et espagnol. Au total, sept vidéos ont été produites, générant 15 261 vues sur les chaînes YouTube du CCHST. Les vidéos les plus populaires ont été Ventilation intérieure pendant la COVID-19 (8 596 vues) et Contrôler la COVID-19 en milieu de travail (3 572 vues).

Cette année, le CCHST a produit une série de vidéos intitulée « Le saviez-vous? », qui répond à des questions sur les vaccins, la sécurité des masques, le contrôle de la COVID-19 en milieu de travail, le retour au travail, la déconnexion du travail et la santé mentale. Les vidéos en anglais et en français sont hébergées sur la chaînes YouTube du CCHST et ont collectivement enregistré 27 805 vues depuis leur diffusion à l'automne 2021. Les vidéos les plus populaires étaient La COVID-19 et le vaccin contre la grippe (19 930 vues), Les vaccins à ARNm (5 734 vues) et Le dépistage rapide (452 vues).

En octobre 2021, le CCHST a lancé l'application mobile Sécurité au travail du CCHST pour aider à rendre les ressources en santé et sécurité au travail sur la COVID-19 accessibles aux travailleurs du Canada. L'application contient une collection de plus de 120 ressources sur la COVID-19, notamment des fiches de conseils, des infographies, des vidéos et d'autres ressources propres à votre secteur et à votre industrie pour aider les milieux de travail à assurer la sécurité de leurs travailleurs et de leurs clients. Les utilisateurs peuvent effectuer une recherche dans l'application par sujet ou par type de ressource, enregistrer des éléments sur leur liste de favoris et partager des vidéos et d'autres ressources avec des collègues. Une fois téléchargée, l'application ne nécessite aucune connexion Internet pour fonctionner. Elle peut être utilisée en région éloignée ou dans un atelier de fabrication où la connectivité est absente ou peu fiable. Depuis le lancement, l'utilisation de l'application a progressé pour atteindre de 3 000 téléchargements.





Examiner les secteurs prioritaires et les enjeux actuels en matière de santé et de sécurité

Notre plan stratégique quinquennal continue d'être un point de mire, car nous voulons servir les secteurs clés et aborder des enjeux précis en matière de santé et de sécurité. Cette année, nous avons abordé de nombreux domaines du plan, notamment le harcèlement et la violence, la santé mentale, les maladies professionnelles, l'agriculture et la COVID-19, et les facultés affaiblies.

Harcèlement et violence

Afin d'aider les milieux de travail à créer des environnements exempts de harcèlement et de violence, le CCHST a élaboré des ressources qui décrivent leurs responsabilités et devoirs précis, ainsi que des mesures préventives.

Série de webinaires : Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail

Les 9 et 10 mars 2022, le CCHST a organisé un webinaire gratuit en deux parties, intitulé Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail, afin d'aider les lieux de travail relevant de la compétence fédérale à aborder et à élaborer des politiques sur le harcèlement et la violence. La série de webinaires faisait référence au règlement fédéral inclus dans le *Code canadien du travail, partie II* et chaque séance comprenait une présentation et une période de questions. Les événements en anglais ont été présentés en direct avec des séances préenregistrées en français. Au total, les 155 participants ont dépassé notre objectif de 100 participants. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces séances dans la section « [Établir un lien avec les Canadiens](#) ».

Cours en ligne : Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail à l'échelle fédérale

En 2020, le CCHST a élaboré trois cours en ligne pour aider les employeurs, les gestionnaires et les employés des lieux de travail relevant de la compétence fédérale à comprendre leurs rôles et responsabilités précis conformément au *Code canadien du travail, partie II*, y compris le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*. Cette année, ces cours ont été personnalisés pour Emploi et Développement social Canada (EDSC) et la Chambre des communes.

Liste d'enquêteurs

Le Programme du travail, en consultation avec un groupe d'experts tripartite composé d'employeurs sous réglementation fédérale et de représentants syndicaux, a établi la liste des enquêteurs, une liste d'enquêteurs professionnels qualifiés, pour appuyer le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*. Le CCHST tient à jour la liste sur son site Web, ce qui la rend facilement accessible aux organisations et aux personnes de tout le Canada qui pourraient avoir besoin d'enquêter sur des cas de harcèlement et de violence au travail et de les régler pour se conformer au règlement. L'outil présente une liste de 75 enquêteurs chargés de la prévention du harcèlement et de la violence.



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Sponsorisé

De nombreux travailleurs canadiens ont observé ou subi du harcèlement ou de la violence en milieu de travail. Apprenez comment rendre le milieu de travail plus sûr.



Les employés ont droit à un lieu de travail exempt de harcèlement et de violence.



Aimer



Commentaire



Partager



Envoyer

Santé mentale en milieu de travail

Un lieu de travail sain est un lieu qui favorise le bien-être général d'un individu et qui favorise une santé mentale positive. Pour aider les organismes, le CCHST offre une vaste collection de ressources, notamment des fiches d'information, des balados, des sites Web et des applications élaborés en partenariat avec des organismes crédibles et des chefs de file de l'industrie de partout au Canada.

Cours en ligne : Santé et sécurité psychologiques

Cette année, une série de cours en ligne a été élaborée pour aider les organisations au Canada à sensibiliser à l'égard de l'importance de la santé et de la sécurité psychologiques sur le lieu de travail et à la reconnaître. Les cours Santé et sécurité psychologiques pour les employeurs et Santé et sécurité psychologiques pour les travailleurs s'appuient sur les acquis des cours d'introduction (Sensibilisation à la santé et à la sécurité psychologiques et Réduire la stigmatisation de la santé mentale sur le lieu de travail) pour donner aux participants une compréhension plus approfondie des rôles et des facteurs de création d'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique. Ces cours sont recommandés à toute personne souhaitant s'informer sur la santé mentale en milieu de travail.

Protégeons la santé mentale au travail : Canada Vie

En partenariat avec Canada-Vie, le CCHST organise Protégeons la santé mentale au travail, un outil de sondage en ligne que les organisations peuvent utiliser pour évaluer et aborder la santé et la sécurité psychologiques dans leur milieu de travail. Cet outil est une ressource clé pour ceux qui mettent en œuvre la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*. Le CCHST continue de mettre à jour l'outil et des plans sont en place pour mettre à jour Protégeons la santé mentale au travail l'année prochaine avec un nouveau contenu et des fonctionnalités et des rapports améliorés.

Évaluation du leader psychologiquement sécuritaire : Canada Vie

Le CCHST a collaboré avec Canada-Vie pour rétablir et améliorer l'outil d'évaluation du leader psychologiquement sécuritaire, qui permet aux particuliers et aux organisations de déterminer et de renforcer leurs stratégies de leadership en matière de santé et de sécurité psychologiques. Le CCHST continue de fournir un soutien à l'outil et des plans sont en cours pour mettre à jour le contenu, les fonctionnalités et les rapports.



Agriculture et pêche

Les agriculteurs canadiens font appel à des travailleurs étrangers temporaires pendant les saisons de pointe, mais l'avantage d'avoir une aide supplémentaire peut présenter des risques. Les travailleurs migrants peuvent être confrontés à plusieurs obstacles lorsqu'ils travaillent au Canada, comme l'apprentissage d'une nouvelle langue ou la compréhension de lois et de procédures nouvelles pour eux sur le lieu de travail. Pour aider les travailleurs étrangers temporaires et leurs employeurs à travailler en toute sécurité pendant la pandémie, le CCHST a créé des ressources gratuites, notamment des documents d'orientation, des cours, des infographies, des fiches de conseils et des vidéos sur la sécurité des masques et les droits et les responsabilités des travailleurs. Ce matériel est disponible en anglais, en français et en espagnol.

Cours en ligne : Prévention de la propagation de la COVID-19 : conseils pour les travailleurs étrangers temporaires

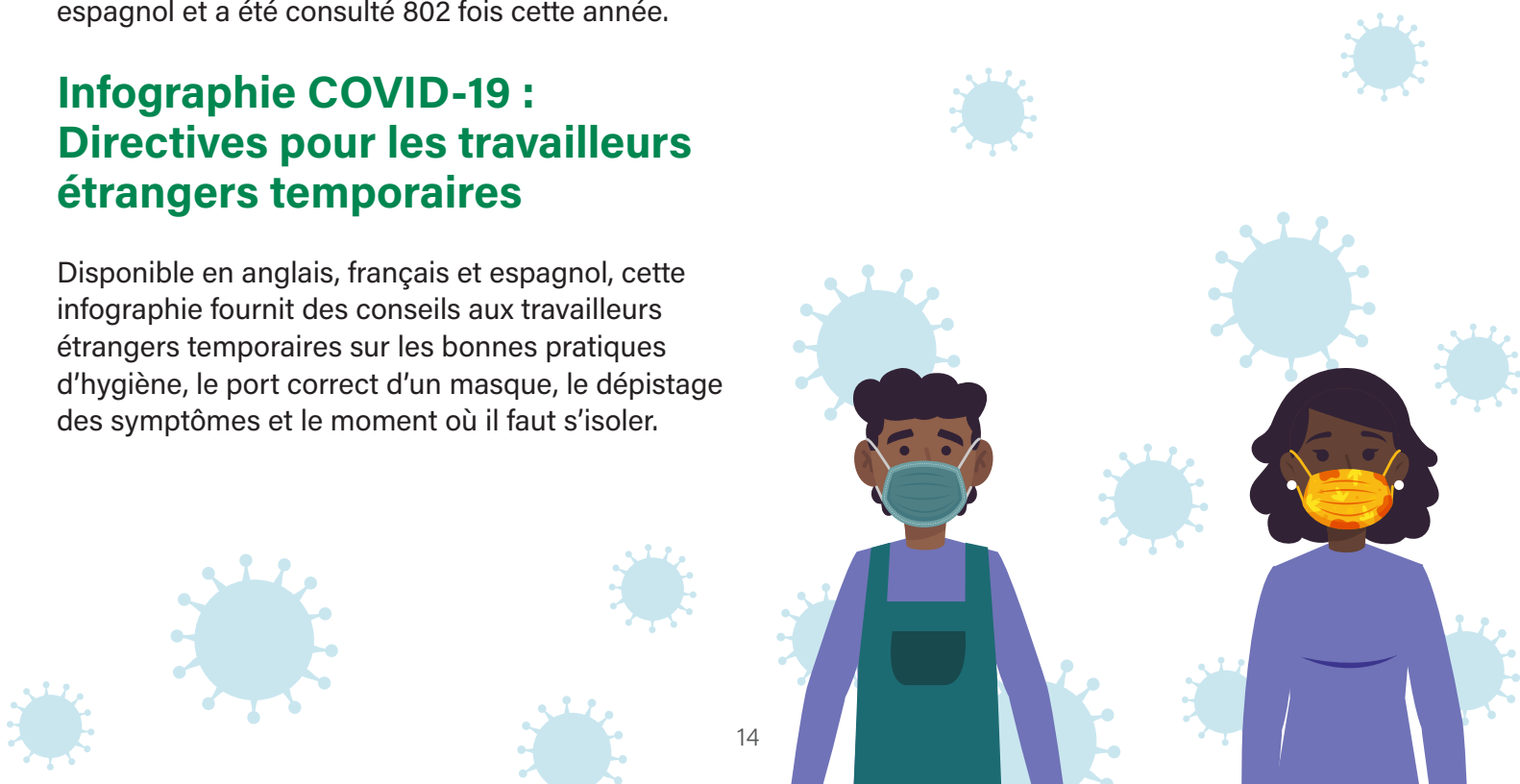
Ce cours en ligne gratuit fournit aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs employeurs des conseils sur la manière de se protéger et de protéger les autres contre la COVID-19 au travail. Le cours est disponible en anglais, français et espagnol et a été consulté 802 fois cette année.

Infographie COVID-19 : Directives pour les travailleurs étrangers temporaires

Disponible en anglais, français et espagnol, cette infographie fournit des conseils aux travailleurs étrangers temporaires sur les bonnes pratiques d'hygiène, le port correct d'un masque, le dépistage des symptômes et le moment où il faut s'isoler.

Pêches et Océans Canada

Pour la première fois cette année, le CCHST a adapté les versions anglaise et française du cours Santé et sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs pour le ministère des Pêches et des Océans. Des versions hors ligne des cours électroniques sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail ont également été créées à l'intention du personnel des navires et des phares.



Maladies professionnelles

Les travailleurs qui sont régulièrement exposés à des substances dangereuses sur leur lieu de travail courent un risque accru de contracter une maladie professionnelle. Bien que ces maladies puissent varier en fonction du type d'exposition, un fait demeure : aucun travailleur ne devrait être malade en raison de son travail. Le CCHST a établi un partenariat avec les Centres de santé des travailleurs(es) de l'Ontario (CSTO) et le Centre de recherche sur le cancer professionnel afin de créer des outils qui favorisent la sensibilisation à ces risques dangereux.

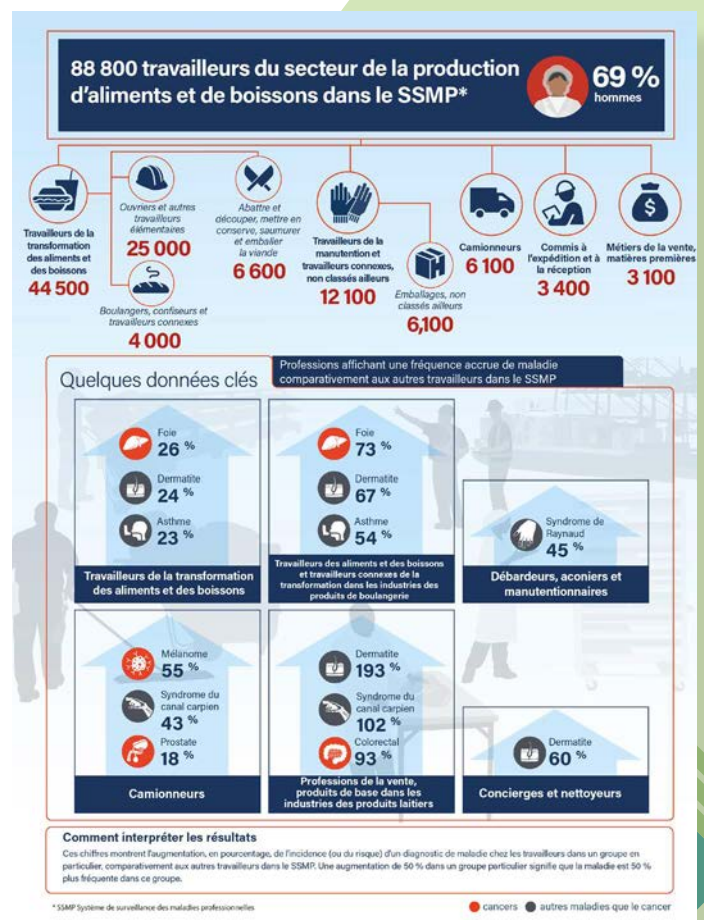
Prévenir les maladies professionnelles : Centres de santé des travailleurs(es) de l'Ontario

Le site Web Prévenir les maladies professionnelles (www.preventoccdisease.ca) permet aux employeurs, aux superviseurs, aux praticiens de la santé et de la sécurité et aux travailleurs de mieux comprendre les maladies professionnelles et les moyens de les prévenir. Nous avons continué à travailler avec le sous-comité des CSTO pour ajouter des ressources à cet outil et promouvoir la prévention des maladies professionnelles. Actuellement, le CCHST héberge et tient à jour le site Web.

Statistiques de l'Ontario sur les maladies professionnelles : Centre de recherche sur le cancer professionnel

Le CCHST s'est associé au Centre de recherche sur le cancer professionnel pour créer une base de données et un outil permettant de diffuser les recherches et les statistiques relatives aux maladies professionnelles. Le site Web, Statistiques de l'Ontario sur les maladies professionnelles (www.occdiseasestats.ca/) a été lancé le 23 novembre 2020, et cette année, il a été mis à jour avec neuf pages sectorielles et quatre pages d'exposition présentant des données complètes et des infographies connexes pour mettre en évidence

les principales conclusions. Le projet, d'une durée de deux ans, s'est achevé en mars 2022, et la promotion se poursuivra l'année prochaine.



Construction

Le CCHST offre un soutien et des conseils à l'industrie de la construction en collaborant avec les organismes provinciaux et territoriaux de santé et de sécurité. Au fil des ans, grâce à des partenariats, nous avons élaboré des outils Web et des applications mobiles pour aider les travailleurs à accéder à de l'information importante sur la santé et la sécurité dans ce secteur. Ces applications fournissent aux utilisateurs de l'information facile d'accès sur l'autorité législative et les ressources dont ils disposent pour faire face à des risques de sécurité précis. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces projets dans la section « [Travailler en partenariat pour avoir un plus grand impact](#) ».

Outil de contrôle de la silice de la BCCSA

La British Columbia Construction Safety Alliance (BCSSA) a lancé l'outil de contrôle de la silice pour aider les milieux de travail à élaborer un plan de contrôle de l'exposition approprié qui peut atténuer l'exposition potentiellement dangereuse à la poussière respirable de silice cristalline, en fonction du travail effectué, comme le ponçage de cloisons sèches ou le cassage de béton. À l'aide de mesures prédictives, l'outil peut être calibré pour d'autres administrations, et il est maintenant utilisé à l'extérieur de la Colombie-Britannique pour la première fois dans le cadre de ce projet pilote. Les Centres de santé des travailleurs(ses) de l'Ontario (CSTO) parrainent le projet pilote et l'accès à l'outil est fourni en partenariat avec la BCCSA et le CCHST. Cette année, notre équipe a élaboré des outils de marketing pour soutenir le lancement et a été désignée comme contributeur officiel du projet. L'objectif à long terme est de déployer cet outil à l'échelle nationale.

Cours en ligne personnalisés

Nous avons travaillé avec des organisations telles que la Saskatchewan Worker's Compensation Board, WorkSafe Saskatchewan et la British Columbia Construction Safety Alliance, afin de fournir des versions personnalisées de divers cours en ligne, notamment Sensibilisation à l'amiante : Comprendre les risques, Le SIMDUT 2015 pour les travailleurs de la Saskatchewan, Enquêtes sur les incidents dans les lieux de travail de la Saskatchewan, et Sensibilisation aux risques biologiques et chimiques.



The advertisement features a background image of a construction site with a large crane. Overlaid on the image is a white box containing the logo for the 'SILICA CONTROL TOOL' (a stylized bar chart with a green bar) and the text 'Programme pilote destiné à l'industrie de la construction' and 'Maintenant en Ontario'. Below this, a dark blue button with white text reads 'Inscrivez-vous dès aujourd'hui'. At the bottom right, the CCHST.ca logo is displayed.

Entreprises autochtones

Le CCHST continue de favoriser et de développer des relations avec les communautés autochtones de tout le pays, en apprenant à connaître leurs besoins et leurs défis afin de mieux les servir. Cette année, nous avons travaillé avec Services aux Autochtones Canada pour offrir un cours en ligne personnalisé sur le transport des marchandises dangereuses. Le cours a été lancé le 6 mai 2021. De plus, nous avons adapté nos cours sur les gaz comprimés pour le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James.

Cette année, nous avons également renforcé nos relations avec le Conseil tribal Nookiiwin et coanimé des tables rondes avec la Première Nation de Fort Williams concernant l'élaboration d'un programme de prévention du harcèlement et de la violence.



Facultés affaiblies

L'affaiblissement des facultés attribuable à la consommation d'opioïdes en milieu de travail peut avoir de graves répercussions sur les utilisateurs et le milieu de travail. Cette année, nous avons élaboré des cours et des infographies, produit des fiches d'information et des balados, et publié des articles pour aider les employeurs et leurs travailleurs à se renseigner sur les opioïdes, leur utilisation prévue, la manière de traiter l'affaiblissement des facultés et de réagir aux signes d'empoisonnement.

Cours en ligne : Les opioïdes en milieu de travail

La consommation d'opioïdes en milieu de travail peut avoir une incidence sur le droit de chacun à un environnement sécuritaire et sain. Pour aider les milieux de travail à prendre des mesures pour aborder le problème des facultés affaiblies, le CCHST a publié deux cours en ligne au début de 2022. Les cours Opioïdes : Ce que les employeurs doivent savoir, et Opioïdes : Ce que les travailleurs doivent savoir expliquent l'incidence de la consommation d'opioïdes en milieu de travail, la manière d'aborder le problème de la consommation de substances par le biais de politiques et les mesures à prendre en cas de facultés affaiblies. Les cours abordent également la manière de répondre aux préoccupations sans jugement, et sans langage ou comportements stigmatisants, et les moyens par lesquels chacun peut apporter un soutien approprié en milieu de travail.

Cours en ligne : Consommation de substances en milieu de travail : Lutter contre la stigmatisation

La crise des opioïdes touche des personnes et des familles de partout au Canada, et elle peut également avoir des répercussions sur le milieu de travail. À l'automne 2021, le CCHST a publié le cours Consommation de substances en milieu de travail : Lutter contre la stigmatisation pour aider les milieux de travail à comprendre l'incidence de la stigmatisation envers les personnes qui consomment des substances, et à lutter contre celle-ci. Ce cours gratuit est recommandé aux employeurs, aux gestionnaires, aux superviseurs et aux travailleurs qui sont intéressés d'en apprendre davantage sur la consommation de

substances et sur la façon d'aider les personnes touchées en évitant d'utiliser un langage stigmatisant.

Infographie : La consommation de substances et les corps de métier

Les travailleurs de la construction et ceux qui occupent des emplois exigeant de nombreux efforts physiques peuvent subir des blessures ou des douleurs à un taux plus élevé. En l'absence de conseils appropriés, les personnes qui consomment des opioïdes ou d'autres substances pour gérer ces douleurs risquent davantage de subir des préjudices. Heureusement, les employeurs peuvent soutenir leurs travailleurs, comme l'illustre une infographie élaborée par le CCHST en partenariat avec le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). Elle fournit aux employeurs de l'information pour reconnaître et briser la stigmatisation, ainsi que des conseils pour aborder et prévenir les facultés affaiblies en milieu de travail.





Être au service du Canada pour améliorer la vie des travailleurs

Chacun a un rôle à jouer dans la santé, la sécurité et le bien-être sur son lieu de travail. Pour ce faire, chacun doit avoir accès à de l'information et à des outils crédibles. Nous avons élaboré un large éventail de ressources et de services pour aider chacun à s'engager dans la création de milieux de travail plus sains pour tous.

Répondre aux questions

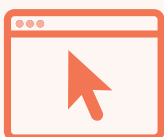
Fiches d'information Réponses SST et application mobile

La collection de fiches d'information Réponses SST est notre service public le plus utilisé. Ces documents en ligne très pratiques regorgent d'information pour aider les professionnels de la santé et de la sécurité, les experts-conseils et le grand public à comprendre et à synthétiser des questions de sécurité complexes. En fait, les fiches d'information servent souvent de base à des articles dans des publications d'actualité du monde entier. Cette année, nos fiches d'information sur les équipements de protection individuelle, le bruit, l'oxyde de titane et les matériaux corrosifs ont été citées dans des articles de *l'Union européenne*, du *Guyana Times*, de la *Presse Arabe* et d'*USA Today*, ce qui prouve que le CCHST est reconnu comme une autorité mondiale en matière de santé et de sécurité au travail. Les fiches d'information du CCHST sont souvent les premiers résultats obtenus lors de recherches sur Internet pour de l'information sur la santé et la sécurité, ce qui étend notre portée à l'échelle internationale.

Il y a actuellement 690 fiches d'information dans la collection, qui est continuellement mise à jour et enrichie de nouveaux sujets. Cette année, nous avons publié une nouvelle série sur le transport des marchandises dangereuses, ainsi que des fiches d'information sur la législation en matière de santé et de sécurité au travail au Canada (plus précisément, comment lire la législation), la gestion des déchets dangereux, les changements climatiques (conditions météorologiques extrêmes), la protection contre les chutes, la législation sur la qualité de l'air intérieur, les feux de forêt et la fumée ces feux, les essais en espace clos et dans l'atmosphère, l'éclair d'arc électrique et les produits de consommation en milieu de travail.

À l'avenir, la page d'accueil de Réponses SST sera actualisée avec de nouveaux sujets, notamment les questions sexospécifiques et leur lien avec la sécurité au travail. Les sujets plus anciens, tels que le SIMDUT 1998, seront archivés et la fonction de recherche sera améliorée.

L'application Réponses SST héberge toute notre collection de fiches d'information, y compris le texte intégral et les images. Une fois téléchargée sur un appareil mobile, l'application peut être utilisée hors ligne sans avoir besoin d'une connexion internet. Cette année, l'application a attiré 6 156 nouveaux utilisateurs.



Fiches d'information
consultées 13 millions
de fois par **10,3**
millions d'**utilisateurs**



30,5 %
consultations
du Canada



690
fiches
d'information

6 156
téléchargements
d'appli



Plus populaires

Fiches-conseils

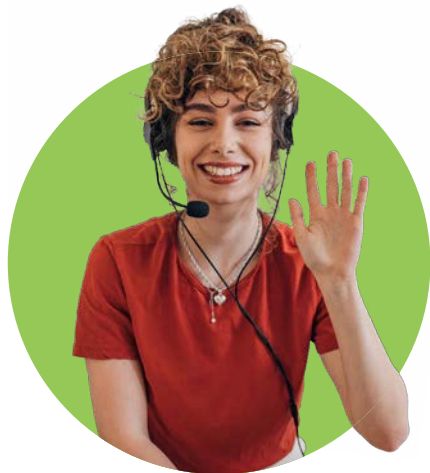
FRANÇAIS

- 1 Phénomène de Raynaud
- 2 Syndrome du canal carpien
- 3 Fatigue

ANGLAIS

- 1 WHMIS 2015 - Pictograms
- 2 Hazard and Risk
- 3 Risk Assessment





Service d'Infoligne sécurité [personne à personne]

Pour offrir des renseignements approfondis et du soutien, le service d'Infoligne sécurité met les utilisateurs en contact avec l'équipe de spécialistes techniques en santé et sécurité au travail du CCHST. L'équipe effectue des recherches et répond aux demandes de renseignements reçues par téléphone et par courrier électronique afin d'aider les gens à prendre des décisions éclairées sur les questions de santé et de sécurité sur leur lieu de travail. Cette année, le service a reçu 6 751 demandes confidentielles, soit une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente. Les principaux sujets de préoccupation des utilisateurs comprenaient les risques biologiques (COVID-19), le traitement des produits chimiques en milieu de travail (SIMDUT) et la santé mentale ainsi que le harcèlement et la violence en milieu de travail. Les groupes qui ont le plus fréquemment fait appel à ce service étaient les employeurs (47,6 %), suivis des travailleurs (25,7 %), du grand public (11,5 %), des gouvernements (10 %) et des étudiants (5,2 %). Des sondages sont menés auprès des utilisateurs du service pour faire un suivi de la qualité et de l'efficacité du service. Les résultats du sondage de cette année ont révélé que 82 % des utilisateurs étaient très satisfaits de l'information reçue, et 60 % ont indiqué qu'ils utiliseraient l'information reçue pour apporter des changements dans leur milieu de travail.

6 751 
demandes de renseignements



« C'est la meilleure ressource que je connaisse pour m'aider à aborder les questions de santé, de sécurité et autres questions de conformité. Merci. »

Utilisateurs du service

47,6 % Employeurs

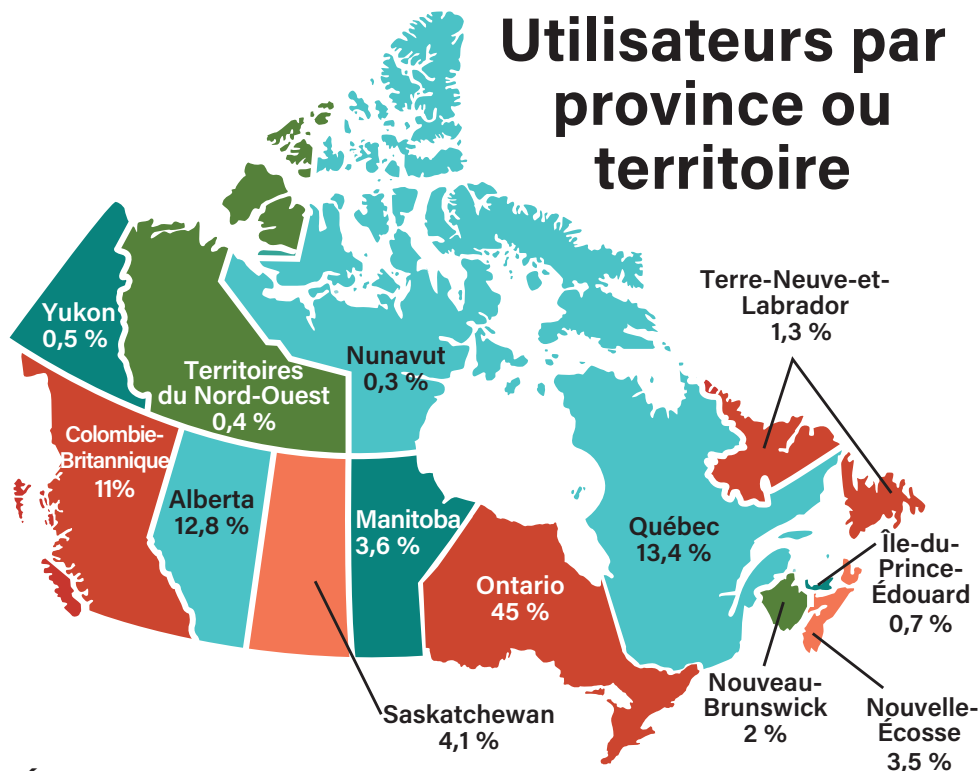
25,7 % Travailleurs

11,5 % Grand public

10 % Gouvernements

5,2 % Étudiants

Utilisateurs par province ou territoire



** appels des États-Unis : questions posées relativement à leur emplacement au Canada



Fournir un accès à l'information

Nos sites Web bilingues sont le point central où nous hébergeons tous les produits, services, bases de données et ressources que nous élaborons en matière de santé et de sécurité au travail. Bien que notre site Web principal et les sites propres à certains sujets aient été largement consultés cette année, le taux d'utilisation global a été légèrement inférieur à celui des années précédentes. Cela est dû en partie au fait que la pandémie a dominé les conversations sur la santé et la sécurité, et, par conséquent, le CCHST a poussé les utilisateurs vers notre page de ressources sur la COVID-19.

Site Web du CCHST

Cette année, notre site Web (ccohs-cchst.ca) a été mis à jour presque quotidiennement avec de l'information sur le thème de la COVID-19, et a fait l'objet d'une forte promotion au moyen des médias sociaux, de notre bulletin d'information et de campagnes marketing. Cela a entraîné une augmentation de l'activité : le site Web a été consulté 14,7 millions de fois par 11,3 millions de personnes pour obtenir de l'information sur la santé et la sécurité. Parmi ces consultations, 31,3 % des utilisateurs étaient situés au Canada (75,8 % des consultations concernaient le site Web en anglais et 24,2 % le site Web en français). Au total, le site Web a enregistré près de 24 millions de pages vues. Pour aider à mesurer l'incidence du site Web, nous lançons des sondages instantanés en ligne tout au long de l'année. Sur les 26 663 personnes interrogées cette année, 86 % ont déclaré que l'information était facile d'accès et 81 % ont dit qu'elles utiliseraient l'information du site Web pour apporter des changements sur leur lieu de travail.



11,3 millions d'utilisateurs
14,7 millions de consultations



31,3 %
des utilisateurs sont du Canada



EN 75,8 % Anglais

FR 24,2 % Français

23,9 millions de pages vues

Portée et sensibilisation



26,663
répondants à l'enquête

Avez-vous pu accéder facilement à l'information?



86 %

Comptez-vous utiliser l'information contenue dans ce site pour apporter des changements dans votre milieu de travail?



81 %

Pages Web sur des sujets précis

Nos portails offrent aux utilisateurs des renseignements spécialisés et ciblés sur des préoccupations précises en matière de santé et de sécurité au travail. Ces sites permettent de répondre à des questions sur les maladies infectieuses, la santé mentale, le genre et la santé, et la sécurité des jeunes travailleurs.

Éclosions de maladies infectieuses/pandémies

Le site Web sur les pandémies et les éclosions de maladies infectieuses (www.cchst.ca/outbreaks) fournit des conseils sur l'amélioration de la sécurité des travailleurs, la planification de la continuité des activités et la manière de prévenir la propagation des infections pendant une pandémie généralisée. Le site a connu une grande activité au début de la pandémie de COVID-19, car il a servi de point d'accès central pour nos fiches de conseils et nos ressources sur la continuité des activités. Cependant, le site Web a suivi l'évolution de la pandémie et bon nombre de nos fiches de conseils et autres ressources ont été déplacées vers une page de ressources centralisée sur la COVID-19. Lorsque nous avons renforcé nos efforts de marketing pour attirer les utilisateurs vers d'autres parties du site, la fréquentation du portail sur les pandémies et les éclosions de maladies infectieuses a diminué. Au total, le site Web a généré 35 699 pages vues, soit une baisse de 73 % par rapport à l'année précédente. L'équipe s'est efforcée de mettre à jour le site avec de nouveaux renseignements, en ajoutant des ressources provenant d'organisations mondiales sur la prévention de la COVID-19, la gestion du stress et les protocoles de contrôle des infections.

Santé mentale au travail

Les milieux de travail peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé mentale de leurs employés. Pour aider tout le monde à comprendre ce qu'il faut faire pour favoriser un milieu de travail mentalement sain, nous avons créé le site Web Santé mentale au travail (www.cchst.ca/healthyminds). Le site héberge cinq outils et applications Web liés à la santé mentale que nous avons créés en partenariat avec des organisations de tout le Canada : Protégeons la santé mentale au travail, Prendre soin des travailleurs de la santé, Évaluation du leader psychologiquement sécuritaire, Prendre soin de la communauté paramédic, et StressAssess. Le site Web propose également des ressources pour aider les travailleurs et les employeurs à mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer la santé mentale au travail. Cette année, bien que le site Web ait été enrichi de nouvelles ressources sur des sujets tels que la gestion du stress, la dépression, la violence au travail, les traumatismes, le travail d'équipe et les programmes de mieux-être, le nombre de page vues a diminué de 56 % pour atteindre 25 734.

Milieux de travail sains

Le site Web Milieux de travail sains (www.cchst.ca/healthyworkplaces) réunit de l'information, des outils et des ressources qui peuvent aider les employés, les employeurs et les intervenants à rendre leurs milieux de travail plus sains et plus sécuritaires. Les utilisateurs trouveront des ressources sur les questions qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être physique et mental des travailleurs, notamment le stress, le harcèlement et la violence, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et la culture organisationnelle. Cette année, le site Web a enregistré 38 058 pages vues, soit 19 % de moins que l'année précédente.

Zone des jeunes travailleurs et trousse pédagogique

La Zone des jeunes travailleurs (www.cchst.ca/youngworkers) fournit aux jeunes, à leurs employeurs, aux parents et aux enseignants de l'information visant à les sensibiliser aux pratiques de prévention en matière de sécurité au travail et à promouvoir ces pratiques. Le site Web est resté stable avec 43 034 pages vues et la ressource d'accompagnement, la Trousse pédagogique sur la santé et la sécurité, a enregistré une baisse de 10 % avec 127 490 pages vues.

Genre, travail et santé

Le site Web Genre, travail et santé (www.cchst.ca/genderhealth/) propose une perspective sexospécifique pour aider les employeurs à comprendre comment les différences physiques et les facteurs psychosociaux influent sur le taux de blessures et de maladies chez les hommes, les femmes et les personnes non binaires occupant des emplois identiques. Cette année, le site Web a enregistré 6 837 pages vues, soit 7 % de moins que l'année précédente.



Promouvoir la santé et la sécurité

La promotion de la santé et de la sécurité est au cœur de notre mandat. Depuis plus de 40 ans, notre objectif est de fournir au plus grand nombre possible de Canadiens et de milieux de travail l'accès aux meilleurs renseignements sur la santé et la sécurité que nous pouvons rassembler, dans des formats faciles d'accès, présentés dans un langage simple et gratuits pour tous.

Infographies et affiches

Nos infographies présentent de l'information sur la santé et la sécurité d'une manière facile à lire, visuellement attrayante et accessible. Ces infographies d'information sont largement diffusées et font l'objet de discussions sur les médias sociaux et sont largement reprises dans les articles d'actualité. En fait, nos infographies sur la santé mentale, la fatigue, la sécurité des échelles et le travail dans le froid ont été publiées cette année dans des publications sur les transports, la sécurité et les ressources humaines, ce qui nous a permis d'atteindre leurs quelque 770 000 lecteurs.

Cette année, nous avons ajouté quatre nouvelles infographies à notre collection, portant le nombre total à 37 : Plans de protection contre les chutes pour le travail en hauteur, Moyens d'aider les employés à se déconnecter du travail, La consommation de substances et les corps de métier, et L'orientation des nouveaux travailleurs. Au fur et à mesure que la collection s'enrichit, il devient nécessaire de revoir les infographies existantes, et les infographies Prévention de la COVID-19 en milieu de travail et Santé mentale ont été mises à jour avec des renseignements et des conseils actuels – et ces deux infographies ont été les plus consultées cette année (suivies de Travail à la chaleur). Au total, les infographies ont été consultées 216 375 fois sur notre site Web.

En complément des infographies, les affiches du CCHST – qui sont gratuites sur notre site Web – offrent aux employeurs un moyen d'afficher physiquement et de diffuser des conseils généraux dans leurs lieux de travail. Il y a eu 38 016 téléchargements (soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année dernière), les trois premiers étant les pictogrammes du SIMDUT 2015, les étiquettes du SIMDUT 2015 et les 10 habitudes saines pour préserver sa santé mentale.

Les cartes info-éclair constituent un autre moyen gratuit pour les milieux de travail de diffuser et de mettre en évidence les principaux conseils de sécurité auprès de leurs employés. Leur taille portable est idéale pour les orientations des nouveaux travailleurs, les séminaires sur la santé et la sécurité, et pour les distribuer aux travailleurs afin de leur rappeler comment rester en bonne santé et en sécurité. Les cartes info-éclair ont été consultées 10 658 fois et les sujets les plus populaires étaient les suivants : Milieux de travail sains et sécuritaires sur le plan psychologique, Aptitudes mentales et Conseils de santé mentale à l'intention des employeurs.



Plus populaires Infographies

- 1 Prévention de la COVID-19 en milieu de travail
- 2 Santé mentale
- 3 Travailler à la chaleur



Plus populaires Cartes info éclair

- 1 Milieux de travail sains et sécuritaires sur le plan psychologique
- 2 Aptitudes mentales
- 3 Les conseils de santé mentale à l'intention des employeurs

Balados – De la SST pour emporter!

Depuis plus de 12 ans, le CCHST produit sa baladoémission De la SST pour emporter! pour explorer des sujets liés à la santé et à la sécurité avec des experts du secteur, et pour diffuser des conseils et des orientations. Les balados de cette année ont couvert une variété de sujets d'actualité et d'entrevues, donnant lieu à un total de 19 épisodes (13 en anglais, 6 en français). Le CCHST s'est entretenu avec des experts en la matière sur l'évaluation et la priorisation des risques chimiques, le contrôle de la silice, l'exposition au radon, la santé mentale pendant la pandémie, la consommation de substances au travail, les traumatismes cérébraux et les lieux de travail empreints de compassion. Les balados ont enregistré une baisse de 14 % avec 56 664 écoutes. L'épisode en français sur le harcèlement au travail a été le plus populaire – c'est la première fois qu'un épisode en français est en tête des balados. Nous continuerons d'expérimenter et d'affiner le format des balados afin d'attirer les auditeurs avec un contenu qu'ils trouvent utile et pertinent. Les épisodes sont disponibles sur le site Web du CCHST, iTunes, Google Play et Spotify.

56 664
écoutes

Santé mentale Usage de substances
Pandémies
Pandémies Produits chimiques Silice
Évaluations des dangers
Usage de substances
Milieu de travail compatissant Pandémies
Produits chimiques
Usage de substances Silice Évaluations des dangers
Milieu de travail compatissant
Santé mentale
Évaluations des dangers
Silice Santé mentale Produits chimiques

Rapport sur la santé et la sécurité (bulletin d'information)

Avec près de 23 000 abonnés, notre bulletin d'information mensuel par courriel est le principal moyen de communication du Centre. Le Rapport sur la santé et la sécurité fournit de l'information sur les questions actuelles de santé et de sécurité au travail aux lecteurs intéressés et passionnés par la sécurité et désireux d'améliorer les choses sur leur lieu de travail. Le lectorat est composé de professionnels de la santé, de la sécurité et des ressources humaines, de membres de comités, de travailleurs et d'employeurs. 45 % des abonnés viennent du Canada et environ 10 % reçoivent le bulletin en français. Selon son sondage annuel auprès des lecteurs, 98,4 % des personnes interrogées étaient satisfaites de la qualité du bulletin. 93 % ont indiqué que le bulletin d'information apporte une valeur ajoutée à leur organisation, et 68,5 % ont révélé qu'elles utilisent l'information pour apporter des changements importants en matière de santé et de sécurité sur leur lieu de travail.



22 967
abonnés



45 %
au Canada



10 %
abonnés
francophones

« Le rapport présente une perspective impartiale lorsque je conçois et promeus des programmes de SSE dans mes installations. »



Résultats du sondage auprès du lectorat



98,4 %
satisfaits de la qualité du bulletin



68,5 %
utilisent l'information pour apporter des changements dans leur milieu de travail

Journée internationale de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif

L'objectif de la Journée de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif (LATR) (le 29 février ou le 28 février les années non bissextiles) est de sensibiliser le public aux microtraumatismes répétés, également appelés troubles musculosquelettiques. Afin d'inciter les milieux de travail à diffuser des messages de prévention sur ces lésions professionnelles, le CCHST a favorisé l'utilisation du mot-clic #PrévenirLATR, a produit une nouvelle affiche avec « un message qui vaut la peine d'être répété » et a élaboré de nouvelles cartes à diffuser sur les médias sociaux. Grâce à ces efforts, la page Web de la Journée de sensibilisation aux LATR a généré 6 366 consultations (soit une augmentation de 25,5 % par rapport à l'année précédente).

Évitez les blessures répétitives causées par le stress

Un message qu'il vaut la peine de répéter

Reconnaissez

les premiers signes – raideur articulaire, raideur musculaire, rougeur, enflure ou engourdissement

Adoptez

des pratiques de levage sécuritaires et prenez régulièrement de courtes pauses lorsque vous faites du travail répétitif

Avissez

votre superviseur des symptômes avant l'amplification de la douleur

CCHST.ca
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Journée de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif

Adaptez votre rythme de travail en faisant régulièrement de courtes pauses.

28 FÉVR

#PrévenirLATR CCHST.ca

28 FÉVR Journée de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif

Un message qu'il vaut la peine de répéter

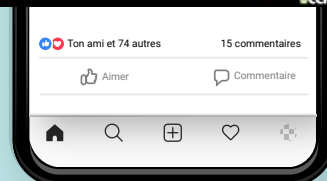
Parce que le travail ne devrait pas vous taper sur les nerfs.

#PrévenirLATR CCHST.ca

Journée de sensibilisation aux lésions attribuables au travail répétitif

Votre santé compte. Reconnaissez les signes.

28 FÉVR #PrévenirLATR CCHST.ca



Bourses d'études

Le Conseil des gouverneurs du CCHST a créé deux bourses d'études pour honorer la mémoire des anciens gouverneurs Dick Martin et Chad Bradley, qui étaient des pionniers de la santé et de la sécurité.

Bourses d'études Dick Martin

Cette bourse est offerte chaque année à deux étudiants de niveau postsecondaire qui poursuivent une carrière dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Pour être admissibles, les demandeurs doivent être inscrits à un programme de santé et de sécurité au travail menant à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme décerné par une université ou un collège reconnu au Canada. Les lauréats reçoivent chacun 3 000 \$ et 500 \$ est accordé à l'établissement d'enseignement de chacun des lauréats. Cette année, les lauréats étaient Justin Turcotte (Université de Victoria) et Shannon Clark (Collège Mohawk).

Bourse d'études Chad Bradley

Cette bourse est offerte chaque année aux femmes qui poursuivent une carrière dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Chaque année, cette bourse d'études de 3 000 \$ est offerte à une femme inscrite à temps plein ou à temps partiel à un cours ou à un programme d'études en lien avec la santé et la sécurité au travail, menant à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade en santé et sécurité au travail, décerné par une université ou un collège reconnu au Canada. Cette année, la lauréate était Jolene Gust (Université de Calgary).





Établir un lien avec les Canadiens

Pour mieux comprendre ce dont les milieux de travail ont besoin pour rester sains et sûrs, le CCHST établit le dialogue avec les intervenants de plusieurs façons. Qu'il s'agisse de participer à des expositions ou à des conférences, ou de mobiliser les travailleurs sur les médias sociaux, nous veillons à ce que le CCHST soit toujours présent d'un bout à l'autre du pays pour établir des liens, écouter et en apprendre davantage sur les enjeux et les priorités. Alors que la pandémie de COVID-19 nous a mis au défi de trouver de nouvelles façons de rester en contact avec les intervenants ces dernières années, notre équipe a trouvé des moyens créatifs de mobiliser et de diffuser des messages de prévention aux Canadiens et aux travailleurs du monde entier.

Expositions, conférences et allocutions

Les conférences, les salons professionnels et les allocutions aident le CCHST à sensibiliser le public aux enjeux importants en matière de santé et de sécurité. Pendant la pandémie, l'équipe de sensibilisation a pu continuer à renforcer sa stratégie d'allocutions, en trouvant des événements virtuels auxquels participer et à organiser. Cette année, notre liste de conférenciers a participé à 29 événements virtuels au Canada et à l'étranger, couvrant divers secteurs tels que l'agriculture, l'alimentation et le secteur manufacturier. Nous avons également établi des liens avec des communautés autochtones, des ministères fédéraux et des syndicats sous réglementation fédérale, et nous les avons servis, touchant environ 4 182 participants dans l'ensemble des événements.

Cette année, les demandes de sujets d'exposé étaient variées et comprenaient la prévention de la COVID-19, la prévention du harcèlement et de la violence au travail, la civilité et le respect pour un milieu de travail sain, le leadership, la culture du milieu de travail, l'investissement dans la sécurité du point de vue de l'analyse de rentabilisation, la santé et le bien-être au travail, l'épuisement professionnel et les milieux de travail sains sur le plan mental, ainsi que la santé mentale pour les petites et moyennes organisations, l'agriculture, les ministères fédéraux et les membres de syndicats sous réglementation fédérale



Participation à **29**
conférences et événements

Présentation de **21** exposés
8 événements présentés
par le CCHST

4 182 personnes
jointes



Répartition :

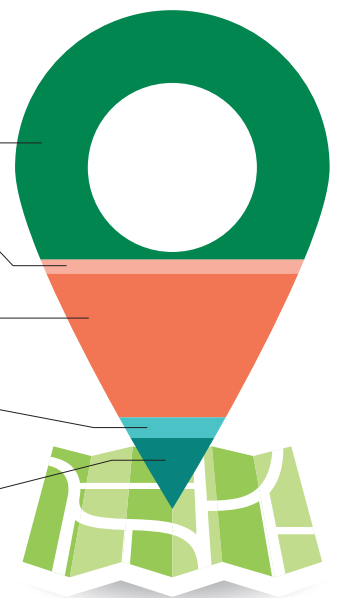
52 % National

3 % Colombie-Britannique

35 % Ontario

3 % Terre-Neuve

7 % International



Webinaire

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Partie 2 : courtoisie, respect et communication

10 mars 2022: 13 h HNE en anglais 11 h HNE en français

 CCHST.ca



Les 9 et 10 mars 2022, nous avons organisé un webinaire gratuit en deux parties, intitulé Prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail, afin d'aider les lieux de travail relevant de la compétence fédérale à aborder et à élaborer des politiques sur le harcèlement et la violence. La série de webinaires faisait référence au règlement fédéral inclus dans le *Code canadien du travail, partie II* et chaque séance comprenait une présentation et une période de questions. Les événements ont été présentés en direct en anglais, avec des séances préenregistrées en français. Dans l'ensemble, les événements ont été un succès avec un total de 155 participants, sur la base d'une estimation de 100 participants au total.

En septembre 2021, le CCHST a co-organisé le XXII^e Congrès mondial virtuel sur la sécurité et la santé au travail avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé. Nous avons participé à plusieurs événements virtuels pendant la conférence, y compris les cérémonies d'ouverture, et nous étions présents à l'exposition virtuelle. Au total, nous avons pu toucher environ 1 398 participants. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cet événement dans la section « [Travailler en partenariat pour avoir un plus grand impact](#) ».

En outre, notre équipe de sensibilisation a organisé plusieurs événements en direct pendant la Semaine de la sécurité et de la santé (du 3 au 6 mai 2021). Les événements virtuels ont permis aux participants d'apprendre la façon d'apporter des changements positifs à leurs programmes de santé et de sécurité au travail grâce au bien-être, à la méditation et au changement de culture. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Semaine de la sécurité et de la santé dans la section « [Travailler en partenariat pour avoir un plus grand impact](#) ».

Médias sociaux

Les Canadiens se connectent aux comptes de médias sociaux du CCHST pour se tenir au courant des sujets et des conseils actuels en matière de santé et de sécurité au travail. Notre présence sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube continue de gagner des abonnés, ce qui contribue à étendre davantage la portée et l'incidence des messages importants aux intervenants dans tout le pays et au-delà. Les messages publiés sur tous les canaux font l'objet d'un suivi pour recueillir des commentaires et des questions, afin que le CCHST puisse mieux aborder les défis en matière de santé et de sécurité et comprendre les différentes perspectives.

Cette année, nous avons franchi le seuil des 2 000 publications pour la première fois, avec 2 157 publications sur l'ensemble des canaux. Parmi les autres faits marquants, citons l'ajout de 17 nouvelles vidéos sur notre chaîne YouTube, qui a dépassé les 1 000 abonnés, ainsi que la désignation de notre compte Twitter en anglais comme compte vérifié en juillet 2021. Facilement identifiable par un insigne bleu à côté du nom du compte du CCHST, ce symbole indique aux utilisateurs que notre compte est notable et authentique.

Pour compléter nos efforts organiques gratuits, nous avons mené des campagnes financées sur les médias sociaux pour sensibiliser les gens à la prévention du harcèlement et de la violence. La campagne visait les décideurs qui peuvent contribuer à la création de milieux de travail sécuritaires sur le plan psychologique. Nous avons également mené une campagne de promotion de nos ressources gratuites sur la COVID-19 et de l'application Sécurité au travail du CCHST auprès des entreprises de taille moyenne et d'autres lieux de travail au Canada.

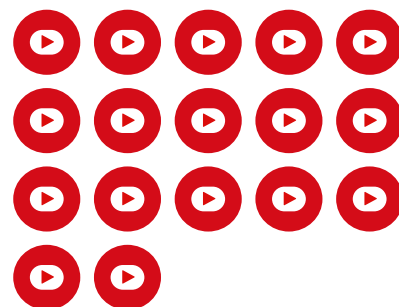
Bien que les impressions (nombre de fois où le contenu a été affiché) de nos publications organiques aient diminué de 36 % en raison de changements d'algorithme sur Facebook et Twitter, on a constaté un changement marqué en faveur de l'affichage de notre contenu payant par Twitter en mars. Au total, ces campagnes financées ont généré 3,6 millions d'impressions supplémentaires, soit un total de 5,4 millions d'impressions pour l'ensemble des efforts déployés sur les médias sociaux.

2 157 publications

par toutes les voies



17 nouvelles vidéos



Vérfié sur Twitter



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Sponsorisé

La santé mentale est aussi importante que la santé physique au travail. Apprenez comment assurer la sécurité psychologique de vos employés au moyen des cours en ligne du CCHST.

- Élaborez des initiatives de santé
- Création d'un milieu de travail psychologiquement sécuritaire
- Soutenez vos collègues qui pourraient éprouver des difficultés
- Favorisez la santé mentale au travail

Canada CCHST.ca

Santé et sécurité psychologiques pour les employeurs
Santé et sécurité psychologiques pour les travailleurs
La sensibilisation à la santé et à la sécurité psychologiques
Réduire la stigmatisation de la maladie mentale en milieu de travail
Apprenez-en plus sur la santé mentale en milieu de travail

Aimer Commentaire Partager Envoyer

5,4 millions

d'impressions au total de toutes les voies



\$ 66 % promotions

34 % organiques



in LinkedIn

26 733 abonnés

613 publications
724 166 impressions



PLUS POPULAIRE



11 274 impressions
1 044 interactions

f Facebook

17 024 abonnés

621 publications
468 605 personnes sensibilisées
6 705 interactions



PLUS POPULAIRE



67 520 impressions
2 035 interactions

Twitter

14 795 abonnés

647 gazouillis
8 283 interactions
589 997 impressions



PLUS POPULAIRE

105 000 impressions
452 interactions

Instagram

1 473 abonnés

276 publications
3 834 interactions
64 415 impressions



PLUS POPULAIRE



473 impressions

YouTube

1 243 abonnés

17 nouvelles vidéos
78 869 vues



PLUS POPULAIRE



19 812 vues

Médias

Le CCHST est devenu la source de référence lorsque les journalistes veulent une source crédible en matière de santé et de sécurité au travail pour leurs articles et notre bureau des relations avec les médias a été occupé cette année par des demandes d'entrevues et d'articles sur un large éventail de questions liées à la sécurité au travail. Bien que les 1 100 apparitions dans les médias* aient été légèrement inférieures à celles de l'année précédente, elles ont généré plus d'un milliard d'impressions (le nombre le plus élevé jamais enregistré au CCHST), dans des médias et des publications au Canada et dans le monde entier. Cela reflète la mention du CCHST par de grands médias nationaux tels que *Radio-Canada*, *le National Post*, *CBC News* et *Global News*. Les sujets les plus populaires reflétés dans les impressions et les mentions cette année ont été la COVID-19, les sujets psychosociaux (santé mentale, harcèlement et violence), la consommation de substances et les facultés affaiblies, et l'ergonomie.

Témoignant de nos relations avec plusieurs magazines, nous avons obtenu des placements éditoriaux et des chroniques régulières sur la sécurité dans les revues *PLANT*, *Turf and Rec*, *OHS Canada*, *Road Runner*, *Hospital News*, *Canadian Metalworking*, *Talent Canada*, *Glacier Farm Media*, *MRO* et *College Administrator*.



1,100
apparitions* dans
les médias ont
généré plus de
1 milliard
d'impressions



Plus populaires Sujets

- 1 COVID-19
- 2 Santé mentale
- 3 Harcèlement et violence
- 4 Consommation de substances et facultés affaiblies
- 5 Ergonomie

OHS Canada Magazine cos
RH
Camionnage Canadian Aviation News **Magazine**
Canada
OMNI Television Progressive Farmer
Canadian Business Journal
MétéoMédia
Association canadienne de dermatologie **CBC News** Transport routier
On-Site Magazine **National Post**
Radio-Canada Manitoba Co-Operator Farming Matter Magazine
Canadian HR Reporter

* Une apparition dans les médias a lieu toutes les fois où un expert en la matière du CCHST est cité, que le Centre est mentionné comme source d'information ou lorsque d'autres publications réutilisent du contenu ou des ressources du CCHST.



Éduquer les travailleurs

Les employeurs canadiens ont le devoir de veiller à ce que tous les travailleurs soient formés sur tous les risques potentiels en milieu de travail. Pour aider les organisations à mettre en place une culture de sécurité positive et à promouvoir des pratiques de prévention, nous proposons une gamme complète de cours et de publications en ligne.

Course en ligne

Accessible sur les ordinateurs de bureau, les tablettes et les téléphones mobiles, notre collection de plus de 180 cours offre une formation et une éducation en matière de sécurité aux employeurs et aux travailleurs, à la demande, quand ils en ont besoin. Avec des sujets allant de la sécurité chimique et des espaces clos à la santé mentale, les facultés affaiblies et la sécurité liée à la COVID-19, chaque cours est élaboré par des spécialistes du Centre et examiné par des représentants des syndicats, des employeurs et des gouvernements afin de garantir l'impartialité et la crédibilité du contenu.

Cette année, 16 nouveaux cours de sensibilisation gratuits ont été élaborés, dont Évaluation des risques en milieu de travail et plan de sécurité, Retour au travail pendant la COVID-19, Retour au travail pendant la COVID-19 : Préparer les employés, Retour au travail pendant la COVID-19 : Considérations liées au milieu de travail hybride, Sensibilisation à la santé et à la sécurité psychologiques, Consommation de substances en milieu de travail : Lutter contre la stigmatisation, et Réduire la stigmatisation de la santé mentale en milieu de travail. Collectivement, ces nouveaux cours ont été consultés plus de 16 600 fois.

En outre, 38 nouveaux cours payants et personnalisés ont été lancés et plus de 30 cours personnalisés existants ont été mis à jour cette année sur la santé mentale, les opioïdes, le transport de marchandises dangereuses, les gaz comprimés, la prévention du harcèlement et de la violence, l'orientation en matière de santé et de sécurité, l'amiante, les enquêtes sur les incidents et le rejet des eaux usées. Au total, 413 181 places de cours ont été réservées cette année (271 942 pour des cours payants, 141 239 pour des cours gratuits). Sur près de 36 000 sondages sur la satisfaction des utilisateurs, 89 % répondants se sont dit satisfaits du cours qu'ils ont suivi, et 86 % ont déclaré qu'ils recommanderaient le cours à d'autres personnes.

L'année prochaine, nous concentrerons notre attention sur l'amélioration continue en travaillant à la conversion des anciens cours à notre format actuel. En date de mars 2022, plus de 20 cours sont en production.

Sondage sur la satisfaction des utilisateurs



89 %
satisfaits



86 %
recommanderaient
le cours



Plus populaires Cours

- 1** Le SIMDUT 2015 pour les travailleurs
- 2** Prévention du harcèlement et de la violence pour les employés
- 3** Le Code canadien du travail, Partie II : un aperçu



413 181

inscriptions aux
cours cette année

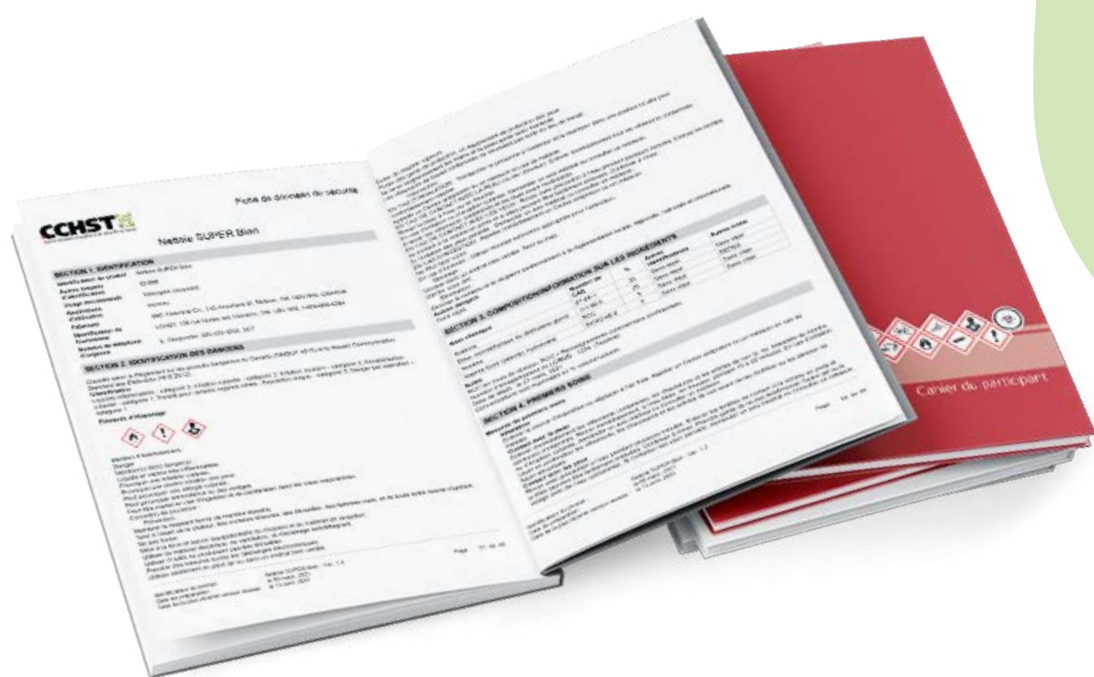


34,5 %
cours gratuits

Publications

Le CCHST produit une grande variété de publications, couvrant des sujets tels que la planification des interventions d'urgence, la santé et la sécurité pour les professionnels des ressources humaines, la sécurité des services alimentaires, la qualité de l'air intérieur et la prévention de la violence. Cette année, les publications les plus populaires étaient *La santé et la sécurité pour les gestionnaires et les superviseurs*, *La mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail*, et *Analyse simplifiée de la sécurité des tâches*. Les trois premiers titres en français étaient *La mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail*, *Le SIMDUT 2015 : Cahier du participant*, et *Le SIMDUT 2015 : Trousse à outils de l'instructeur*. Au total, plus de 2 400 publications ont été achetées cette année.

Le SIMDUT 2015 : Trousse à outils de l'instructeur, qui comprend un guide de l'instructeur, un guide du participant et des diapositives PowerPoint, continue de constituer une ressource précieuse dans les milieux de travail canadiens. Au total, 234 trousse ont été achetées cette année.



Plus populaires Publications

FRANÇAIS

- 1 La mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité au travail
- 2 Le SIMDUT 2015 : Cahier du participant
- 3 Le SIMDUT 2015 : Trousse à outils de l'instructeur

ANGLAIS

- 1 Health and Safety for Managers and Supervisors
- 2 Implementing an Occupational Health and Safety Program
- 3 Job Safety Analysis Made Simple

Travail en hauteur

Plans de protection contre les chutes



Les chutes sont des causes fréquentes de blessures et de décès. Une protection contre les chutes est généralement requise lorsqu'une personne travaille à une hauteur de plus de 3 mètres et lors de certaines activités.

Les plans de protection contre les chutes décrivent les procédures à suivre pour réduire les dangers de chute et doivent être adaptés à chaque lieu de travail, site et type de travail.

Avant de commencer le travail, tenez compte des éléments suivants :

- Les zones de travail à partir desquelles un travailleur pourrait faire une chute :
 - d'une hauteur de 3 mètres ou plus
 - dans l'eau, dans du liquide ou dans une substance dangereuse
 - sur de l'équipement en marche ou sur un objet
 - dans une ouverture sur une surface de travail
- Le travail peut-il être effectué au niveau du sol?
- Le travail doit-il être retardé jusqu'à ce que des dispositifs de sécurité soient installés?
- Les travailleurs ont-ils reçu une formation pour le travail en hauteur et pour reconnaître et signaler les dangers de chute?
- Quelles sont les mesures de contrôle qui doivent être en place pour réduire les risques de chute?
- De l'équipement de protection contre les chutes est-il nécessaire, disponible et maintenu en bon état? Les travailleurs ont-ils reçu une formation sur son utilisation?
- Des échelles, des échafaudages, des dispositifs aériens, des plateformes et d'autres équipements seront-ils utilisés? Ces équipements ont-ils fait l'objet d'une inspection et d'un entretien? Les travailleurs ont-ils reçu une formation sur leur utilisation?

Les plans de protection contre les chutes propres au site comprennent les éléments suivants :

- Emplacement du site (adresse, description, zones de travail, tâches)
- Dangers de chute propres au site (hauteurs maximales, pente du toit, proximité des lignes électriques, type de surface)
- Type de protection contre les chutes nécessaire, y compris les points d'ancrage et les exigences de dégagement
- Inspections de l'équipement et formation des travailleurs
- Toute autre exigence avant de commencer le travail (présence de personnel de premiers soins ou de sauvetage, équipement, barricades, etc.)
- Procédures de sauvetage
- Confirmation du travailleur

Des plans de sauvetage appropriés peuvent faire la différence entre la vie et la mort. Chaque plan est adapté au type de travail et de tâche, est passé en revue régulièrement et tient compte du délai d'intervention des services d'urgence.

Consultez toujours les lois en vigueur dans votre juridiction pour connaître les exigences liées au travail en hauteur.



CCHST.ca
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Travailler en partenariat pour avoir un plus grand impact

Lorsqu'il s'agit de sensibiliser les gens aux enjeux actuels en matière de santé et de sécurité au travail, le fait d'unir ses forces à celles de partenaires partageant les mêmes idées peut permettre d'avoir une incidence beaucoup plus importante. Après tout, l'union fait la force. Le CCHST met à la disposition des milieux de travail canadiens de l'information provenant d'organisations crédibles du monde entier, en les présentant sous diverses formes, notamment des sites Web, des cours, des projets spéciaux, des publications, des recherches, etc.

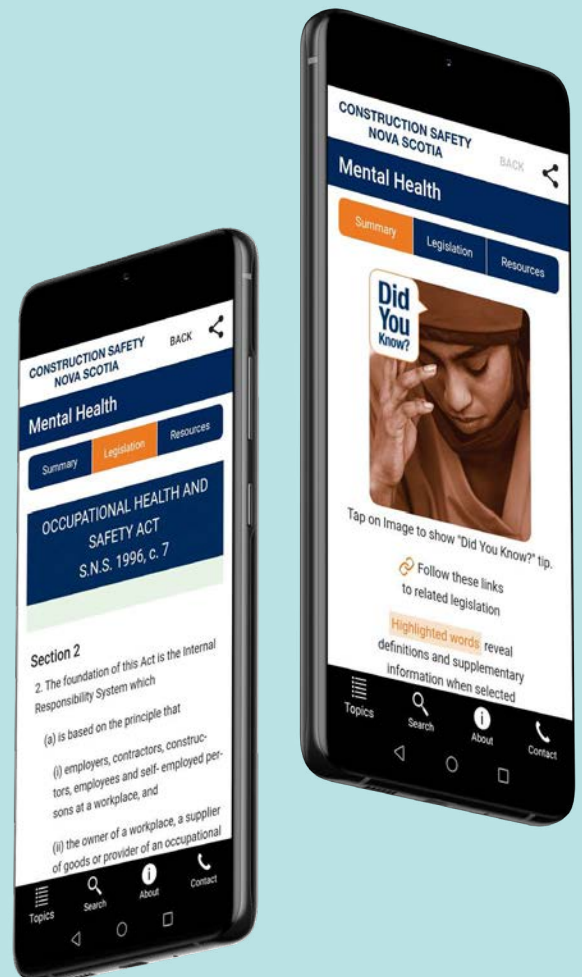
Collaborations avec les provinces et les territoires

PEI Guide to OHS Legislation

Nous nous sommes associés au Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard pour élaborer un guide sur la législation en matière de SST de l'Î.-P.-É. (<https://ohsguide.wcb.pe.ca/>), (en anglais), un outil Web et une application mobile pour la conformité réglementaire. Axé initialement sur la construction, l'outil sert de point d'accès unique à la législation en matière de santé et de sécurité au travail. Il comprend des résumés en langage clair des exigences en matière de santé et de sécurité prévues par la législation de l'Î. P. É., des liens vers les textes de loi et des liens vers des documents de référence et des sites Web. Cette année, 10 nouveaux sujets ont été téléchargés sur l'outil Web et l'application mobile, notamment sur les jeunes travailleurs, la santé psychologique, la noyade, les premiers secours, les substances cancérigènes au travail, les enquêtes sur les incidents et les refus de travailler.

Construction Safety Nova Scotia

À l'été 2020, nous avons collaboré avec Construction Safety Nova Scotia pour lancer un guide sur la législation en matière de santé et de sécurité au travail de Construction Safety Nova Scotia (<https://ohs.guide.constructionssafety.ns.ca/>) (en anglais), un outil Web et une application mobile axés sur la conformité dans l'industrie de la construction en Nouvelle-Écosse. Cet outil comprend des fiches d'information et des renseignements sur des sujets liés aux risques relatifs à la construction, tels que le travail dans des espaces clos, la protection contre les chutes, la sécurité des échelles, l'excavation et le creusement de tranchées, ainsi que l'équipement de protection individuelle. Cette année, 10 nouveaux sujets ont été ajoutés à l'application, notamment des conseils sur les lieux de travail temporaires sur les autoroutes, l'amiante, le retour au travail et la santé mentale. L'application est disponible sur le Web, et les versions iOS et Android ont été soumises aux magasins d'applications pour approbation.



WorkplaceNL

Nous avons travaillé avec WorkplaceNL et ServiceNL pour lancer un guide sur la législation en matière de santé et de sécurité au travail de Terre-Neuve-et-Labrador (<https://ohsguide.workplaceni.ca/>) (en anglais), un outil Web et une application mobile liés à la législation. L'outil a été lancé en janvier 2021, et 10 nouveaux sujets ont été ajoutés, notamment l'amiante, les opérations maritimes et la plongée, la sécurité électrique, la sylviculture et l'abattage d'arbres, ainsi que les facultés affaiblies.

Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail du Nouveau-Brunswick

Le Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail du Nouveau-Brunswick (<https://guidesst.travailsecuritairenb.ca/index.html>), élaboré en collaboration avec Travail sécuritaire NB, est un site Web et une application mobile bilingues qui présentent des sujets liés à la construction et des liens vers des ressources, notamment des interprétations, des résumés, des lois, des alertes de danger et des discussions sur la sécurité. Nous avons continué à tenir à jour et à héberger l'outil, et 10 sujets supplémentaires seront ajoutés l'année prochaine.

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

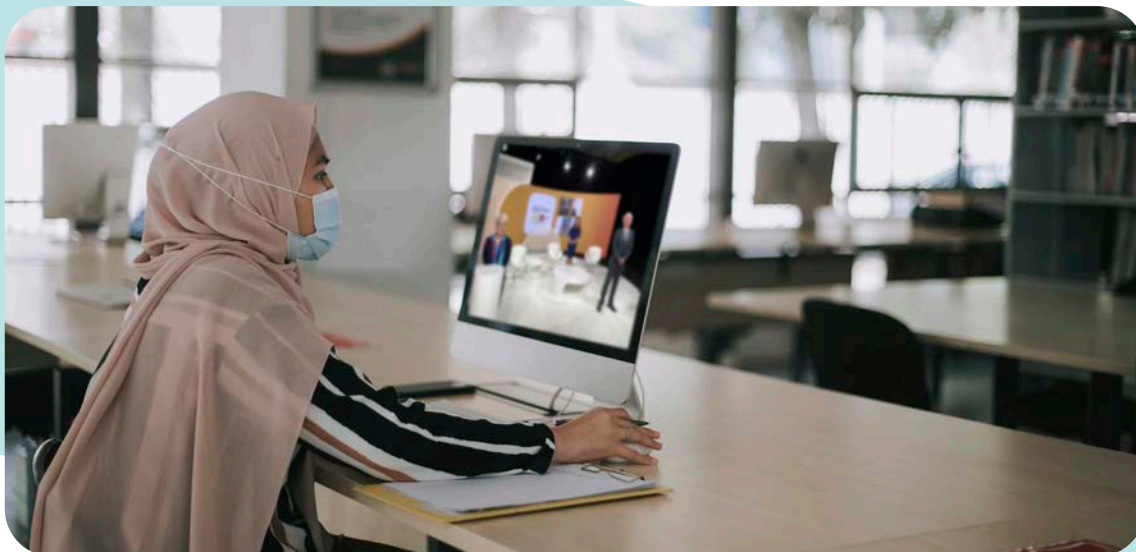
Grâce à une collaboration avec la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ce site Web bilingue et l'application mobile « Application SST de la CSTIT – Guide de la législation en matière de SST » aident les intervenants à accéder à la législation sur la santé et la sécurité au travail à partir d'un point d'accès unique. Nous continuons à héberger et à tenir à jour ce service et nous avons été chargés de mettre à jour l'application actuelle dans les formats iOS et Android.



À l'échelle nationale

SIMDUT.org : Portail national du Canada sur le SIMDUT

SIMDUT.org est un portail en ligne pour les Canadiens qui ont besoin d'accéder à de l'information et à des ressources liées au SIMDUT 2015. Le site Web est un projet de collaboration entre le CCHST et le Bureau des matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada, ainsi qu'avec chaque administration fédérale, provinciale et territoriale qui réglemente la santé et la sécurité au travail au Canada. Cette année, nous avons élaboré du contenu pour l'outil Arbres de décision de la classification du SIMDUT qui sera ajouté au site Web l'année prochaine. Dans l'ensemble, cette année, le site SIMDUT.org a reçu 89 368 visites, dont environ 90 % provenaient d'utilisateurs de chaque province et territoire. Les trois principales provinces ayant consulté le site ont été l'Ontario (53 %), l'Alberta (13 %) et la Colombie-Britannique (13 %).



XXII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail

Avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé, nous avons co-organisé sous forme virtuelle le XXII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail du 20 au 23 septembre 2021. Le thème de l'événement, « La prévention dans le cadre de l'ère de la connectivité : Solutions mondiales en vue d'assurer des conditions de travail sécuritaires et saines pour tous », a mis en lumière le pouvoir de la diversité et la manière dont les gens de différentes cultures et de différents horizons peuvent s'unir pour surmonter les défis.

L'événement en ligne a présenté des experts, des leaders d'opinion et des innovateurs du monde entier et traité des innovations visant à relever les défis de longue date liés à la sécurité et à la santé, des conséquences de l'évolution du monde du travail sur la santé et la sécurité au travail et de la promotion d'une culture de la prévention. Les volets thématiques étaient alignés sur l'accent stratégique du CCHST sur les répercussions des enjeux actuels et émergents sur la santé et la sécurité des travailleurs. En plus d'être co-organisateur, nous avons participé à l'exposition virtuelle pour promouvoir les produits et services du CCHST. Nos hauts dirigeants ont fait des présentations lors de séances liées à la COVID-19 et aux leçons apprises, et aux changements climatiques, ainsi que lors des cérémonies d'accueil et de clôture qui ont touché 2 045 délégués.

Concours national de vidéo pour les jeunes – Objectif : sécurité

Chaque année, en collaboration avec les provinces et les territoires, nous invitons les jeunes de partout au Canada à produire une vidéo qui illustre l'importance de travailler de manière sécuritaire. Le concours national de vidéo pour les jeunes « Objectif : sécurité » offre aux participants et à leur établissement une chance de gagner des prix en argent et une reconnaissance provinciale ou territoriale, régionale et nationale. Pour permettre aux jeunes des provinces qui ne tiennent pas de concours vidéo de participer, le CCHST organise un concours régional de qualification. La personne ou l'équipe gagnante reçoit 1 000 \$ et la vidéo gagnante est inscrite au concours national, avec les autres gagnants provinciaux et territoriaux.

Cette année, huit vidéos ont été acceptées pour une considération nationale à partir des concours provinciaux, territoriaux et régionaux. Les vidéos présentées au concours national ont été évaluées par un jury composé de Shirley Hickman, directrice exécutive de Threads of Life, Audrey Gilbeau, directrice exécutive et conseillère en gouvernance du Conseil tribal Nookiwin, et Troy Winters, agent principal de santé et de sécurité, Santé et sécurité, recherche et évaluation des emplois, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Les gagnants du concours national 2021 ont été annoncés lors de l'événement de lancement national de la Semaine de la sécurité et de la santé, le 3 mai 2021.



1 « Stop the Spread »
Producteur : Etienne Foulkes
École François-Buote
Île-du-Prince-Édouard
Vidéo : <https://bit.ly/3nrueMT>

2 « The Right Gear »
Producteur : Nicholas Milczarczyk
Resurrection Catholic Secondary School
Ontario
Vidéo : <https://bit.ly/2QX5EaI>

3 « The Power of Precautionary Measures »
Producteur : Robbie Baker
Hugh Boyd Secondary School
Colombie-Britannique
Vidéo : <https://bit.ly/3ezeYth>

Semaine de la sécurité et de la santé (du 2 au 8 mai 2021)

La Semaine de la sécurité et de la santé, qui se déroule chaque année en mai dans toute l'Amérique du Nord, constitue une occasion pour les employeurs, les travailleurs et le public de se concentrer collectivement sur la prévention des blessures et des maladies. Le CCHST héberge et tient à jour le site Web de la Semaine de la santé et de la sécurité au travail, qui sert de centre d'information et d'outils pour accroître la mobilisation et favoriser la sensibilisation à la semaine ainsi qu'aux activités connexes. Cette année, nous avons organisé l'événement de lancement national en direct (qui a réuni 180 participants). Notre programme gratuit comprenait des événements sur le bien-être au travail, le soutien à la santé mentale, la planification en cas de pandémie et l'évaluation des risques. Les événements en ligne ont été bien accueillis, avec un total de 564 participants. Lorsqu'on leur a demandé s'ils pouvaient appliquer ce qu'ils avaient appris lors de ces événements, 74 % des répondants au sondage suivant l'événement ont répondu par l'affirmative. En outre, 93 % des répondants ont déclaré qu'ils recommanderaient nos événements à d'autres personnes.



Jour de deuil national

Chaque année, le 28 avril les milieux de travail au Canada commémorent et renouvellent leur engagement à rendre les milieux de travail plus sûrs pour tous. Pour contribuer à la sensibilisation, nous tenons à jour une page permanente sur le Jour de deuil sur notre site Web, qui relie les utilisateurs aux outils et aux ressources de sensibilisation. Cette année, nous avons ajouté une nouvelle affiche, créé de nouvelles cartes pour les médias sociaux et axé notre message invitant les Canadiens à observer un moment de silence à 11 h afin de rendre hommage aux travailleurs et de renforcer notre détermination à assurer la sécurité des milieux de travail. En conséquence, notre page Web a généré 48 940 pages vues, soit une augmentation de 37 % par rapport à l'année précédente.

Lieux de travail favorables aux aidants

Au Canada, le paysage du travail évolue rapidement. Plus de 6 millions de personnes jonglent actuellement entre leur travail et la prise en charge non rémunérée d'une personne dans le besoin. De nombreux aidants doivent cesser de travailler, réduire leurs heures de travail, changer d'emploi et accepter un revenu inférieur pour concilier leur travail et leurs responsabilités en matière de soins. Pour aider à sensibiliser ces aidants et à les soutenir, l'Université McMaster a élaboré un guide de mise en œuvre rapide pour aider les organisations à appliquer les *Normes visant les employeurs inclusifs et accommodants pour les proches aidants (CSA B701-17)*. Les normes aident les employeurs à créer des mesures d'adaptation pratiques et efficaces pour lutter contre la stigmatisation et les difficultés des travailleurs aidants. Le CCHST a soutenu le mouvement, en faisant la promotion de ces ressources dans son bulletin d'information, ses canaux de médias sociaux et ses balados. Actuellement, nous faisons partie des comités consultatifs et techniques liés à ces normes et au travail liés aux subventions.

Pallium Canada

Le besoin de milieux de travail empreints de compassion – où les travailleurs se sentent en sécurité pour faire part de leurs préoccupations et en discuter, dans un espace qui favorise une culture de soutien bienveillante – est plus grand que jamais. En 2020, le CCHST a signé un protocole d'entente avec Pallium Canada pour reconnaître l'importance des communautés et des milieux de travail empreints de compassion, et pour partager la mission commune de soutenir la santé et le bien-être des travailleurs. En avril 2021, nous avons publié un épisode de balado avec Jeff Moat, chef de la direction de Pallium Canada, sur l'importance des milieux de travail empreints de compassion et sur la façon d'en créer.

Santé Canada : Bureau des matières dangereuses utilisées au travail

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le Bureau des matières dangereuses utilisées au travail (BMDUT) de Santé Canada et terminé la dernière année de l'accord triennal visant à aider les intervenants à se conformer au SIMDUT 2015. Plusieurs projets ont été réalisés pendant la durée du contrat pour soutenir le SIMDUT 2015. Le CCHST publie un rapport trimestriel pour informer les intervenants à propos du simdut.org et de l'activité d'apprentissage en ligne SIMDUT 2015 pour les travailleurs dans leur province ou territoire, ainsi que sur les nouvelles ressources et les nouveaux outils relatifs au SIMDUT 2015.

Santé Canada : Comités du SIMDUT 2015

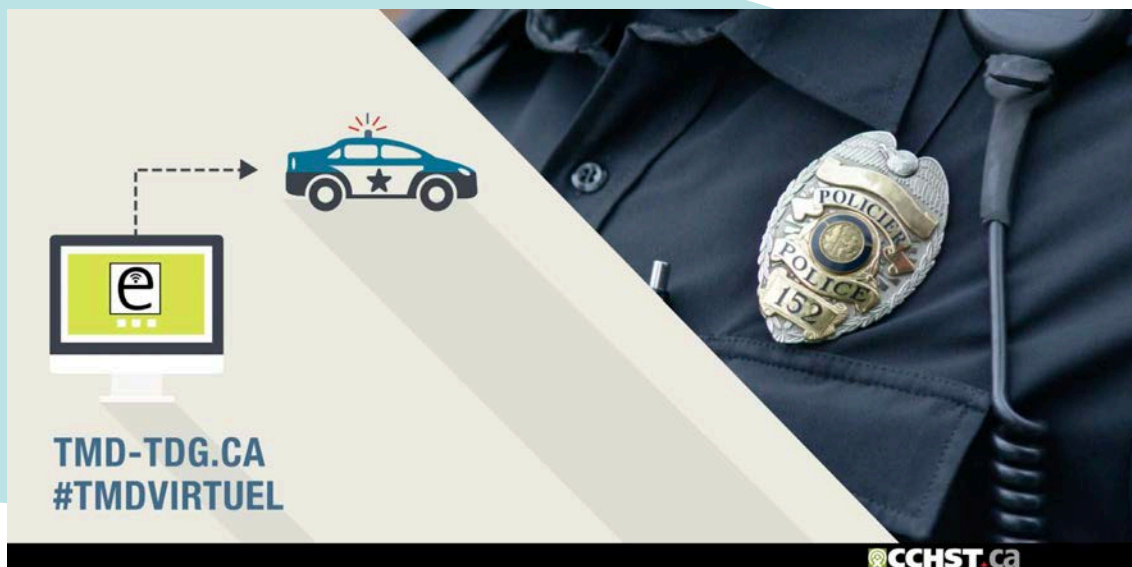
Le CCHST est membre de trois comités du SIMDUT de Santé Canada. Le Comité des questions actuelles du SIMDUT facilite l'échange d'information et de connaissances entre les organismes de réglementation gouvernementaux et les intervenants concernés (travailleurs, employeurs et fournisseurs). Le CCHST siège à titre d'observateur au Comité intergouvernemental de coordination du SIMDUT, une tribune permettant aux organismes de réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et à Santé Canada d'échanger de l'information et des idées liées à la mise en application de la *Loi sur les produits dangereux et de son règlement*. Le CCHST siège également à titre d'observateur au Comité canadien des coordonnateurs du SIMDUT, une tribune permettant aux organismes de réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'échanger des renseignements et des idées sur la mise en œuvre du SIMDUT 2015 dans leurs administrations respectives.

Cours en ligne « SIMDUT 2015 pour les travailleurs »

Pour aider les Canadiens à travailler avec des matières dangereuses en toute sécurité, nous avons collaboré avec le Bureau des matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada pour créer le cours en ligne « SIMDUT 2015 pour les travailleurs ». Au total, 52 892 places ont été vendues cette année, ce qui porte à 603 885 le nombre de ventes enregistrées depuis sa création. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique demeurent les trois provinces ayant enregistré le plus grand nombre d'inscriptions au cours.

Society of Chemical Hazard Communications

Le CCHST est membre de longue date de la Society of Chemical Hazard Communication (SCHC), un organisme qui s'efforce d'accroître la sensibilisation et les connaissances dans tous les domaines de la communication des risques chimiques. Cette année, nous avons participé à sa conférence virtuelle de l'automne 2021.



Transports Canada : Bac à sable réglementaire du TMD sur les documents d'expédition électroniques

Au vu des progrès technologiques qui changent la façon dont les Canadiens travaillent, les documents d'expédition de marchandises dangereuses devraient-ils passer du papier à l'électronique? Transports Canada s'est associé au CCHST pour lancer la page Web Réglementation évolutive du TMD sur les documents d'expédition électroniques (tdg-tmd.ca) afin de répondre à cette question. Le site a servi de dépôt en ligne pour les mises à jour d'information et la collecte des commentaires des utilisateurs. Cette année, nous avons exécuté un plan de transfert de connaissances et de promotion visant à susciter la participation de l'industrie du transport routier au programme pilote, qui comprenait des vidéos, des articles et des publications sur les médias sociaux.



Gérer la santé et la sécurité au travail

Le CCHST propose des outils et des bases de données pour aider les employeurs à répondre aux besoins industriels et sectoriels, qu'il s'agisse de la gestion des fiches de données de sécurité, du respect de la loi ou du travail en toute sécurité avec des produits chimiques.

CANManage

CANManage est un service en ligne conçu pour aider les milieux de travail à gérer et à tenir à jour leurs fiches de données de sécurité. Ce service aide les petites et moyennes entreprises à respecter leurs obligations en matière de conformité au SIMDUT en s'assurant que leurs collections de fiche de données de sécurité sont accessibles, à jour et complètes. Cette année, le côté administratif du service a été mis à niveau pour améliorer la vitesse et la fiabilité de la base de données.



« C'est la première fois que je m'adresse à cet organisme, car je viens tout juste de me joindre au Comité mixte de santé et de sécurité à titre de co-président. Certains employés de FortisBC ont fait appel aux services offerts par le CCHST et n'ont que de bonnes choses à dire. »

R.H., FortisBC

Base de données Législation enviroSST canadienne plus Standards

Les organismes qui doivent consulter les lois et les normes pertinentes pour mieux connaître et comprendre leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis de la loi utilisent notre service en ligne Législation enviroSST canadienne plus Standards. En septembre 2021, une nouvelle interface a été lancée. La mise à jour offre un accès facile à la législation et aux normes, en plus des sujets sur la législation et d'un rapport mensuel soulignant les changements apportés à la législation partout au Canada.

CANWrite™ - Logiciel de création de fiches de données de sécurité

L'outil de rédaction CANWrite™ aide les milieux de travail de partout au Canada à produire des fiches de données de sécurité exactes et conformes. Le 1er octobre 2021, la vente de ce service a été interrompue en raison de la baisse des ventes et des difficultés à mettre à jour le logiciel pour intégrer les modifications législatives. Les clients ont été informés de ce changement et continueront à bénéficier d'une assistance jusqu'à la fin du service, le 30 septembre 2022.

Normes ISO/CEI

En décembre 2021, nous avons commencé à offrir les normes de ISO (Organisation internationale de normalisation) et de la CEI (Commission électrotechnique internationale) pour vente individuelle à partir de notre site Web. En janvier, nous avons diffusé la nouvelle par courriel ainsi qu'au moyen du bulletin et des médias sociaux pour faire connaître leur disponibilité.



INCHEM

La base de données INCHEM (IPCS) du Programme international sur la sécurité des substances chimiques est une collection de renseignements internationaux examinés par les pairs sur les produits chimiques couramment utilisés dans le monde, qui peuvent aussi constituer des contaminants dans l'environnement et les aliments. INCHEM regroupe les renseignements de plusieurs organismes intergouvernementaux, qui contribuent également à la saine gestion des produits chimiques. La collection a été mise à jour en octobre 2021 et la totalité de la collection de 1 700 fiches internationales de sécurité chimique a été remplacée, tout comme l'ont été 11 autres documents provenant d'autres collections. Le site a ensuite été réindexé pour optimiser la recherche. À ce jour, le nombre total de documents dans la base de données est de 8 455. INCHEM.org a reçu 1 096 933 visites (en baisse de 7 % par rapport à l'année dernière). Parmi celles-ci, environ 47 000 (4,3 %) provenaient du Canada. Les trois provinces ayant le plus utilisé le service cette année étaient l'Ontario (52 %), le Québec (15,5 %) et la Colombie-Britannique (12,5 %).

CHEMINFO

La base de données CHEMINFO fournit des données en matière de santé et de sécurité afin de faciliter le contrôle des expositions et la prévention des accidents en milieu de travail liés à 1 845 produits chimiques. Cette année, les utilisateurs de CHEMINFO ont accédé à 29 421 enregistrements en ligne, une diminution de 29 % attribuable en partie au retrait de la base de données de classification SIMDUT 1988, qui faisait partie de la collection CHEMINFO.



Orientation des nouveaux travailleurs

Vous commencez un nouvel emploi? Démarrez en toute sécurité en suivant ces listes de contrôle.



Au Canada, les travailleurs ont **trois droits fondamentaux** :

- Renseignez-vous sur vos **droits**
- 1 **Le droit de savoir** quels sont les dangers présents sur le lieu de travail et les moyens de s'en protéger.
 - 2 **Le droit de participer** aux activités de santé et de sécurité, notamment le droit de signaler des pratiques non sécuritaires.
 - 3 **Le droit de refuser d'exécuter un travail** qui présente un danger pour vous ou vos collègues.

Le savez-vous?



Un nouvel emploi signifie **davantage de risques**

Les nouveaux travailleurs s'exposent davantage aux maladies ou aux accidents professionnels, dont bon nombre surviennent au cours du premier mois de travail.



Protégez-vous

- ❑ **Avez-vous suivi une formation?** L'employeur a le devoir d'assurer votre sécurité. Assurez-vous de connaître tous les dangers présents sur le lieu de travail et d'être formé à ce sujet.
- ❑ **La formation se déroule trop vite?** Demandez à votre superviseur de ralentir et de répéter.
- ❑ **Avez-vous votre EPI?** Assurez-vous d'avoir tout l'équipement de protection individuelle (EPI) dont vous avez besoin.
- ❑ **Savez-vous quoi faire en cas d'urgence?** Demandez à votre superviseur ce qu'il faut faire en cas d'incendie, de panne d'électricité ou toute autre situation d'urgence.
- ❑ **Savez-vous à qui vous adresser?** Votre superviseur doit vous indiquer à qui vous pouvez vous adresser pour toute question de santé et de sécurité.



Restez en bonne santé

Vous travaillez pendant la pandémie? Voici quelques conseils pour préserver votre santé et celle des autres.

- ❑ **Est-ce que ça va?** Vérifiez tous les jours l'apparition de symptômes de la COVID-19.
- Voici les signes courants d'infection :** symptômes respiratoires, fièvre, toux, essoufflement et difficulté à respirer.
- ❑ **Connaissez-vous la politique de l'entreprise en cas de maladie?** Demandez à votre employeur ce qu'il faut faire si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou si vous ne vous sentez pas bien.
- ❑ **Pratiquez-vous l'éloignement physique?** Maintenez la plus grande distance possible (au moins 2 mètres) avec les autres personnes.
- ❑ **Prenez-vous les précautions nécessaires?** Portez un masque bien conçu et bien ajusté, lavez-vous les mains ou désinfectez-les souvent et désinfectez les articles que vous partagez ou que d'autres personnes touchent.



Rappels sur les lieux de travail

- ❑ **Si vous remarquez quelque chose, dites-le?** Avez-vous remarqué quelque chose de dangereux? Signalez-le à votre superviseur.
- ❑ **Si ça ne va pas bien, rien ne va.** Si vous croyez être victime de harcèlement ou que vous ne vous sentez pas en sécurité, vous avez le droit de le signaler. Parlez-en avec votre superviseur, un représentant des ressources humaines ou un membre de votre comité de santé et de sécurité.
- ❑ **Savez-vous à quoi ressemble le harcèlement en milieu de travail?** Il s'agit de tout acte de mauvais traitement, de menace, d'intimidation ou d'agression envers une personne au travail. Ce n'est pas toujours un acte physique. Il peut s'agir de messages textes inappropriés envoyés par un patron ou un membre d'équipe, d'un collègue qui fait des blagues offensantes ou de l'intimidation de la part d'un client.
- ❑ **Votre santé mentale est importante.** Sachez vers qui vous tourner si vous vous sentez stressé, intimidé ou dépassé.

CCHST.ca
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Favoriser la sécurité
du milieu de travail en
période de changement
et d'incertitude

Amélioration continue

À l'aube de la deuxième année de la pandémie, le personnel du CCHST a continué à travailler à distance pour éviter la propagation potentielle de la COVID-19. Il était donc prioritaire d'équiper le Centre de technologies et de services adaptés pour aider chacun à travailler avec succès à la fois à domicile et dans un futur modèle hybride. Nous avons introduit de nouvelles technologies et réorganisé le service des technologies de l'information afin de mieux soutenir notre personnel, notre vision et notre mandat pour les années à venir.

En mettant l'accent sur l'amélioration continue, nous avons mis en place de nouveaux processus afin que chaque action entreprise nous fasse progresser vers

l'objectif plus large d'amélioration de l'environnement technologique du CCHST. Nous avons ajouté plusieurs nouveaux postes d'employés pour nous aider à créer une stratégie de données intégrée à long terme, qui comprend la conception de nouveaux systèmes et l'amélioration des services existants. En outre, nous avons renforcé la protection de la cybersécurité de nos produits et services en ligne afin de prévenir les cyberattaques contre les services en nuage.

Ces changements permettront de garantir la sécurité et la fiabilité de la prochaine génération de produits et de services de santé et de sécurité que nous hébergeons pour les milieux de travail canadiens.

Nos valeurs à l'œuvre

S'appuyant sur l'année précédente, le CCHST a élaboré des approches et des processus proactifs pour soutenir les employés qui ont continué à travailler à distance pendant la pandémie. Notre encadrement, nos évaluations et notre suivi virtuels en matière d'ergonomie ont donné des résultats positifs et nos équipes et comités mixtes se sont rapidement adaptés à l'évolution des orientations de santé publique afin de réduire le risque d'exposition à la COVID-19.

La santé mentale et le bien-être des employés sont restés une priorité organisationnelle majeure. Cette année, nous avons élargi notre politique de bien-être, poursuivi les événements virtuels réguliers des mercredis du mieux-être et participé activement à diverses initiatives communautaires.

Notre personnel est désireux de soutenir les causes caritatives. Cette année, nous avons collecté 5 100 \$ pour la YWCA de Hamilton en participant à l'événement « Walk a Mile in Her Shoes » que notre équipe « Heart and Soles » soutient depuis plusieurs années. Cette initiative a coïncidé avec l'élaboration d'une nouvelle politique de congé payé pour les employés victimes de violence familiale, ainsi qu'avec

notre plan d'éducation sur la violence familiale destiné à tous les employés. Nous avons sensibilisé à la violence fondée sur le sexe et à l'incidence de la pandémie sur les personnes victimes de violence, tout en collectant des fonds pour soutenir les survivants.

Le dernier volet de notre plan d'éducation à la prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail a amené les employés à participer virtuellement à des séances en petits groupes pour se familiariser avec le continuum de la violence et la manière dont le respect et la civilité sont liés à la prévention du harcèlement et de la violence. Le matériel d'apprentissage et la séance de formation sur la prévention du harcèlement et de la violence ont préparé les employés à des discussions sur la civilité, le respect et l'intelligence émotionnelle, qui sont à la base de la façon dont nous faisons preuve de respect au CCHST. Le sous-comité de la santé mentale continue de soutenir la mise en œuvre de valeurs organisationnelles qui constituent le fondement de la protection de la santé et de la sécurité psychologiques en milieu de travail.

Le CCHST évolue

Le monde du travail est en constante évolution. Et nous évoluons en parallèle. Pour la première fois dans l'histoire du CCHST, quatre générations, des baby-boomers à la génération Z, composent notre personnel, chacune apportant des valeurs, des expériences et des perspectives uniques à notre milieu de travail. Notre âge moyen rajeunit (progressivement), les femmes constituent la majorité de notre effectif, tandis que le nombre de travailleurs issus des minorités visibles n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années. Voici ce que cela signifie pour vous et pour les milieux de travail dans l'ensemble du pays : **nous développons, renforçons et diversifions notre main-d'œuvre pour mieux servir les travailleurs au Canada.**

Quatre générations

B Baby-boomers

X Génération X

M Millénariaux

Z Génération Z

Les **femmes** composent le groupe le plus représenté -

72,1 %

de l'effectif, suivi des **minorités visibles** qui représentent

26,9 %

Nous avons constaté certains changements entre 2020 et 2022



Âge moyen des employés



Nombre moyen d'années de service



Personnel technique



Personnel administratif



Personnel de la technologie de l'information



Personnel des communications

Aide aux employés à déconnecter du travail

Le développement des technologies mobiles, les horaires de travail variables et le fonctionnement continu de l'économie ont rendu floue la ligne de démarcation entre le travail et la vie personnelle.

Tous les jours, en dehors des heures de travail normales au Canada¹:



43 %

des travailleurs consultent leurs courriels professionnels



le tiers

des travailleurs répondent à des courriels, des appels ou des textos professionnels



28 %

des travailleurs font des tâches liées à leur emploi (autres que répondre à des courriels, des appels ou des textos professionnels)

¹Sondage du Bureau du Conseil privé sur des enjeux d'actualité, 17-30 août 2020

Déconnecter

Le fait de déconnecter consiste à décrocher en délaissant les communications électroniques liées au travail, comme les courriels, les textos et les appels, en dehors des heures de travail normales.

Mettez en place une politique de déconnexion

- Définissez clairement les frontières entre le travail et les temps libres.
- Vérifiez le respect des protections offertes par les normes du travail.
- Penchez vous sur les questions liées au travail dans différents fuseaux horaires.
- Évaluez comment le fait de déconnecter peut se répercuter sur les urgences et les autres questions en matière de sécurité.
- Énoncez les attentes en matière de délai de réponse aux courriels non essentiels envoyés en dehors des heures de travail.

Pourquoi les travailleurs ne déconnectent-ils pas?

- attentes/nature de l'emploi
- horaire de travail irrégulier
- charge de travail

Effets



empiètement du travail sur la vie personnelle



Stress



problèmes de santé



épuisement professionnel

Que pouvons-nous faire?

- ✓ Respectez les efforts faits par les autres pour déconnecter en évitant de leur envoyer des courriels ou de les appeler en dehors de leurs heures de travail normales.
- ✓ Montrez l'exemple en évitant de consulter vos courriels ou d'y répondre pendant vos temps libres.
- ✓ Indiquez clairement que les communications envoyées en dehors des heures de travail ne nécessitent pas une réponse immédiate, sauf en cas d'urgence.

CCHST.ca
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Rapport financier

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST ou le Centre). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement, qui respectent les normes comptables reconnues dans la fonction publique canadienne.

La direction cherche à assurer l'intégrité et l'objectivité de l'information présentée dans ses états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Centre. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada, et figurant dans le Rapport annuel et le *Rapport sur les résultats ministériels* du CCHST, concordent avec ceux figurant dans les états financiers ci-joints.

Un comité de vérification et de risque nommé par le Conseil des gouverneurs du CCHST a revu ces états financiers de concert avec la direction et les vérificateurs, et a présenté un rapport au Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a approuvé les états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CCHST soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en effectuant une évaluation annuelle fondée sur les risques pour mesurer l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

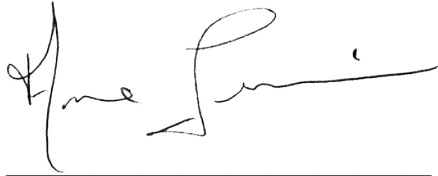
Le système de CIIF est conçu pour atténuer les risques jusqu'à ce qu'ils soient à un niveau raisonnable au moyen d'un processus permettant de répertorier les principaux risques, d'évaluer l'efficacité des contrôles clés et d'effectuer tout rajustement requis.

Le CCHST fait périodiquement l'objet d'un audit des contrôles de base mené par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits pour se conformer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été mené en 2014-2015 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction sont affichés sur le site Web du CCHST à l'adresse suivante : <https://www.cchst.ca/ccohs/reports.html>.

KPMG LLP, auditeur indépendant du CCHST, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CCHST, qui ne comprend pas une opinion de vérification au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du CCHST en matière de rapports financiers.

Approuvé par :



Anne Tennier, ing., CEP
Présidente et chef de la direction



Chandra Guilday, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances
(par intérim)

Hamilton, Canada, 23 juin 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Commerce Place
700-77, rue King Ouest
Hamilton (ON) L8P 4W7
Canada
Téléphone 905-523-8200
Télécopieur 905-523-2222

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022
- l'état des résultats et situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des modifications de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses modifications de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

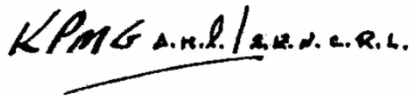
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Hamilton, Canada

Le 27 juin 2022

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

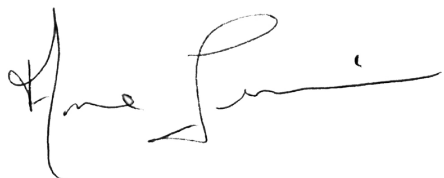
En date du 31 mars 2022, et données comparatives de 2021
(en dollars)

	2022	2021
	\$	\$
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	1 834 204	1 780 647
Revenus reportés – abonnements sur le Web	891 023	1 109 797
Indemnités de vacances et congés compensatoires	672 972	592 640
Indemnités de départ (note 5 b)	259 560	303 481
Revenus reportés – dons (note 6)	118 986	113 452
Total du passif	3 776 745	3 900 017
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor, sans intérêts	1 951 246	1 894 099
Comptes débiteurs (note 7)	379 034	315 085
Total des actifs financiers	2 330 280	2 209 184
Dette nette (note 8)	(1 446 465)	(1 690 833)
Actifs non financiers		
Charges payées d’avance	142 981	142 947
Immobilisations corporelles (note 9)	328 385	237 934
Total des actifs non financiers	471 366	380 881
Déficit accumulé	(975 099)	(1 309 952)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :



Anne Tennier, ing., CEP
Présidente et chef de la direction



Chandra Guilday, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances
(par intérim)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE NETTE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, et données comparatives de 2021
(en dollars)

Charges	2022 \$	2022 \$	2021 \$
	Résultats prévus		
Opérations			
Salaires et avantages sociaux	11 701 100	10 527 103	9 328 545
Services professionnels et spéciaux	1 340 760	943 789	875 488
Transports et communications	380 624	131 801	138 117
Services de réparation et d'entretien	16 300	10 113	306 664
Services publics, fournitures et approvisionnements	136 680	90 490	171 816
Renseignements	134 375	103 816	193 242
Locations	352 638	358 186	50 223
Total	13 062 477	12 165 298	11 064 095
Services administratifs			
Salaires et avantages sociaux	615 244	600 129	569 468
Conseil des gouverneurs et comités	7 100	3 045	3 100
Services professionnels et spéciaux	90 600	155 668	2 887
Déplacements	25 000	173	245
Total	737 944	759 015	575 700
Autres des dépenses - Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires (note 12)	-	882 636	721 466
Locaux (note 12)	-	676 937	676 937
Amortissement des immobilisations corporelles	143 681	106 184	139 728
Total	143 681	1 665 757	1 538 131
Total des dépenses	14 944 102	14 590 070	13 177 926
Revenus (note 10)			
Ventes	4 598 420	4 599 147	4 320 957
Projets et ententes de collaboration	1 653 866	2 377 851	2 121 691
Total des revenus	6 252 286	6 976 998	6 442 648
Dépense des recettes en espèces en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la Loi sur le CCHST (note 14)	-	-	-
Coûts de fonctionnement nets avant le financement public	(8 691 816)	(7 613 072)	(6 735 278)
Financement public			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	8 568 135	6 331 205	5 183 224
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	57 147	(65 071)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	-	1 559 573	1 398 403
Total du financement public	8 568 135	7 947 925	6 516 556
Coût de fonctionnement net après le financement public	(123 681)	334 853	(218 722)
Déficit accumulé – début de l'exercice	(1 309 952)	(1 309 952)	(1 091 231)
Coût de fonctionnement net après le financement public	(123 681)	334 853	(218 721)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(1 433 633)	(975 099)	(1 309 952)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES MODIFICATIONS DE LA DETTE NETTE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, et données comparatives de 2021
(en dollars)

	2022	2022	2021
	\$	\$	\$
	Résultats prévus		
Coût de fonctionnement net après le financement public	(123 681)	334 853	(218 721)
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(20 000)	(196 635)	(74 277)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	143 681	106 184	139 728
Total de la variation des immobilisations corporelles	123 681	(90 451)	65 451
Augmentation des charges payées d'avance	-	(34)	(41 396)
Diminution des stocks	-	-	18 862
	-	(34)	(22 534)
Diminution (Augmentation) nette de la dette nette	-	244 368	(175 804)
Dette nette au début de l'exercice	(1 690 833)	(1 690 833)	(1 515 029)
Diminution nette de la dette nette	-	244 368	(175 804)
Dette nette à la fin de l'exercice (notes 8 et 14)	(1 690 833)	(1 446 465)	(1 690 833)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, et données comparatives de 2021
(en dollars)

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement :		
Coûts de fonctionnement nets avant le financement public	7 613 072	6 735 278
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(106 184)	(139 728)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 12)	(1 559 573)	(1 398 403)
Changements de l'état de la situation financière :		
Augmentation des dettes et des charges à payer	(53 557)	70 040
Diminution des revenus reportés	218 774	(98 055)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(80 332)	(230 112)
Diminution des indemnités de départ versées aux employés	43 921	183 048
Augmentation des revenus reportés – dons	(5 534)	-
Augmentation des comptes débiteurs	63 949	(35 654)
Augmentation des charges payées d'avance	34	41 395
Diminution des stocks destinés à la revente	-	(18 862)
Encaisse utilisée ou fournie par les activités de fonctionnement	6 134 570	5 108 947
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	196 635	74 277
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	6 331 205	5 183 224

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), créé en 1978 en vertu de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs du CCHST sont de promouvoir le droit des travailleurs du Canada à travailler dans des conditions saines et sûres, de même que d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs. Les charges de fonctionnement du CCHST sont financées en partie par ses revenus de fonctionnement, ses crédits budgétaires et les autorisations disponibles des exercices antérieurs pouvant être utilisées.

Aux fins de l'établissement des rapports, le CCHST compte une activité de programme, à laquelle s'ajoute le travail des Services internes. Cette activité principale consiste à préparer une vaste gamme de renseignements sur la santé et la sécurité au travail, à en assurer la transmission et à maintenir une collaboration tripartite.

Ce programme a pour objet de fournir des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les travailleurs du Canada dans leurs efforts d'améliorer la santé et la sécurité dans le milieu de travail. Les travailleurs reçoivent de l'information au moyen d'un service personnalisé gratuit et impartial offert par téléphone, par courriel, par télécopieur, par la poste ou en personne. Ils peuvent aussi accéder directement à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts, et ces activités sont appuyées par des contributions financières de divers intervenants.

Par l'élaboration d'information sur la santé et la sécurité, le CCHST recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des ressources d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail au profit de tous les travailleurs du Canada. Cette information est utilisée pour les activités de sensibilisation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, l'observation des règlements et l'usage personnel. Lorsque les produits ou services du CCHST sont offerts à des clients externes distincts et qu'ils comportent des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, des frais d'utilisation sont exigés.

Le CCHST encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail adaptées au contexte canadien. Le partage des ressources permet l'élaboration coordonnée de programmes, de produits et de services uniques qui sont bénéfiques pour tous. Les projets réalisés en collaboration sont généralement appuyés par des contributions financières et non financières aux programmes de la part des intervenants et des partenaires, et ils ont pour effet de faire progresser les initiatives en matière de santé et de sécurité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

Note 1 Pouvoirs et objectifs (suite)

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources qui sont administrés pour répondre aux besoins des programmes et aider une organisation à respecter ses autres obligations générales. Ces groupes sont les suivants : Service de gestion et de surveillance, Service des communications, Services juridiques, Service des ressources humaines, Service de gestion financière, Service de gestion de l'information, Service des technologies de l'information, Service des biens immobiliers, Service de gestion du matériel et Service des acquisitions. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme en particulier.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables de la fonction publique canadienne.

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les recettes

Le CCHST est en partie financé au moyen d'autorisations parlementaires attribuées par le gouvernement du Canada. Les autorisations fournies et utilisées comprennent une autorisation de dépenser les recettes, ce qui permet au CCHST de dépenser les recettes des programmes. La présentation des autorisations accordées au CCHST ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus, puisqu'elles sont en majeure partie fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et la situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

Les montants indiqués au titre des résultats prévus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants déclarés dans le budget de fonctionnement du CCHST, approuvé le 10 mars 2022 lors de la 134^e assemblée du Conseil des gouverneurs, qui a été tenue virtuellement. Les résultats prévus selon les crédits parlementaires alloués sont indiqués dans le Plan ministériel de 2021-2022 et peuvent ne pas représenter la totalité des coûts du CCHST, car les coûts supplémentaires devraient être couverts par les recettes en espèces supplémentaires obtenues en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la *Loi sur le CCHST*.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2016, le CCHST a été autorisé, en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la *Loi sur le CCHST*, à dépenser les recettes provenant des droits qu'il perçoit sur les produits et services pour l'exercice au cours duquel les recettes ont été reçues ou au cours des exercices ultérieurs. Les transferts du gouvernement sont reconnus comme un

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

revenu lorsqu'ils sont autorisés et lorsque l'organisation respecte les exigences d'admissibilité. Le CCHST met actuellement à jour le cadre ministériel de production de rapports et les plans ministériels pour tenir compte des autorisations récemment approuvées et attribuées au CCHST en vertu de l'alinéa 6(1)g) en vertu de la *Loi sur le CCHST*. Le CCHST a mis à jour le cadre ministériel de production de rapports et les plans ministériels pour tenir compte des autorisations récemment approuvées et attribuées au CCHST en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la *Loi sur le CCHST*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le fonctionnement du CCHST est financé par le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout argent que le CCHST reçoit est déposé au Trésor et tout débours du CCHST est effectué à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant dû par le Trésor ou le montant à recevoir de celui-ci découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération influe sur les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant net d'argent que le CCHST a le droit de puiser dans le Trésor, sans autorisation supplémentaire, dans le but de respecter ses obligations. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les événements ayant généré les revenus ont lieu. Les revenus des produits disponibles par abonnement sont comptabilisés au cours de la période d'abonnement.

L'abonnement donne le droit d'utiliser l'information pendant une période précise.

L'information peut être mise à jour au cours de la période d'abonnement.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ces derniers correspondent aux sommes reçues d'avance pour la prestation de produits et de services ou l'octroi de l'accès au site Web qui n'ont pas encore été fournis ou dont la période de prestation n'est pas achevée. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leur coût estimatif. Une somme correspondante est inscrite sous « financement public ».

f) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CCHST sont actuellement fondées sur un multiple de la cotisation obligatoire de l'employé et pourraient varier à un moment donné selon les résultats du Régime. Les cotisations du CCHST sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus et correspondent à l'obligation globale du CCHST au titre du Régime. À l'heure actuelle, le CCHST n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler une insuffisance actuarielle du Régime.

Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs contrats de travail ou de leurs conditions d'emploi. Celles-ci ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été acquises par les employés et sont estimées en fonction de leur salaire, et de leurs années de service. Les nouveaux employés n'y ont plus droit depuis le 1^{er} avril 2011, et le montant de ces indemnités est seulement rajusté au moment des augmentations salariales annuelles. Le solde à payer est versé à l'employé à sa cessation d'emploi dans la fonction publique.

Congés de maladie accumulés : Les employés ont le droit d'accumuler des indemnités de congé de maladie jusqu'à la cessation d'emploi conformément à leurs conditions d'emploi. Ces indemnités sont gagnées en fonction des services rendus par les employés et sont versées lors d'une absence pour cause de maladie ou de blessure. Cependant, les congés de maladie accumulés ne représentent pas des avantages acquis et ne peuvent servir qu'en cas de maladie ou de blessure. Les congés de maladie non utilisés par un employé au moment de sa cessation d'emploi ne lui sont pas payables. Aucun montant n'a été inscrit dans les présents états financiers, et les paiements au titre des prestations de maladie sont pris en compte dans les activités courantes lorsqu'ils sont engagés.

g) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont présentés tels des montants qui seront éventuellement réalisés. Une provision est établie pour les comptes débiteurs de tiers dont le recouvrement est jugé incertain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent se transformer en obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur peut se produire ou ne pas se produire, et où il est possible de faire une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises étrangères sont inscrits dans l'état des résultats et la situation financière nette en fonction des activités qui s'y rattachent.

j) Stocks

La valeur des stocks est établie au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées aux coûts de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Matériel informatique	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque les conditions indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité du CCHST de fournir des biens et services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs associés aux immobilisations corporelles est inférieure à la valeur comptable nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

l) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs non financiers, puisqu'elles peuvent être utilisées pour fournir des services dans l'avenir.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers est réalisée conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers.

Au moment de la préparation de ces états, la direction est d'avis que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes sont celles qui portent sur le passif au titre des avantages sociaux futurs et sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les données réelles pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement, et les rajustements nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

n) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations entre entités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et évalués à la valeur d'échange.
- ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

3. Autorisations parlementaires

Les activités du CCHST sont financées au moyen d'autorisations parlementaires annuelles et de revenus externes. Les éléments comptabilisés dans les sections État des résultats et la situation financière nette et État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen des crédits parlementaires qui ont été autorisés lors d'exercices précédents ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices ultérieurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets annuels du CCHST calculés selon les principes de financement public sont différents de ceux établis selon la comptabilité d'exercice. Les autorisations de l'exercice en cours utilisées, qui sont présentées ci-dessous, sont comptabilisées selon la comptabilité de caisse en fonction du financement gouvernemental tel qu'il est reçu. Ces différences sont rapprochées comme suit :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2022	2021
	\$	\$
Coûts de fonctionnement nets avant le financement public	7 613 072	6 735 278
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations :		
Revenus accumulés en vertu de l'alinéa 6(1)g de la <i>Loi sur le CCHST</i>	6 976 998	6 442 648
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(106 184)	(139 728)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 12)	(1 559 573)	(1 398 403)
Remboursements de dépenses de l'année précédente reçus dans l'année en cours	1 895	16 112
Charges à payer contrepassées pour des dépenses de l'exercice précédent	9 203	-
Diminution des indemnités de départ versées aux employés	43 921	183 048
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(80 332)	(230 112)
Créances irrécouvrables	(2 637)	-
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations :	5 283 291	4 873 565
Rajustements pour les postes sans incidence sur les coûts de fonctionnement nets, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (soustraire) les modifications ci-dessous :		
Augmentation (diminution) des dépenses payées d'avance	34	41 396
Diminution des stocks	-	(18 862)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	196 635	74 277
Total des postes sans incidence sur les coûts de fonctionnement nets, mais ayant une incidence sur les autorisations :	196 669	96 811
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	13 093 032	11 705 654

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

3. Autorisations parlementaires (suite)

b) Autorisations accordées et utilisées :

	2022	2021
	\$	\$
Crédit 1 – Dépenses du Programme	6 920 961	7 469 524
Postes législatifs – Régime d'avantages sociaux	1 390 491	1 279 977
Autorisations accordées pour l'exercice antérieur pouvant être utilisées au cours des exercices ultérieurs	8 291 257	5 433 795
Autorisations accordées pour l'exercice en cours pouvant être utilisées au cours des exercices ultérieurs	1 071 645	2 857 462
Dépense des recettes en espèces en vertu de l'alinéa 6(1)(g) de la Loi sur le CCHST	5 478 720	3 867 982
Montant total autorisé pendant l'exercice en cours	23 153 074	20 908 740
Moins :		
Autorisations non utilisées réaffectées à l'exercice 2022-2023 – fonctionnement	(697 140)	(911 829)
Supplément au titre du régime d'avantages sociaux des employés lié à l'exercice 2020-2021	(772 041)	-
Autorisations de dépenses et de réinvestissement du CCHST disponibles pour les exercices ultérieurs (note 14)	(8 590 861)	(8 291 257)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	13 093 032	11 705 654

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des comptes créditeurs et des charges à payer du CCHST :

	2022	2021
	\$	\$
Parties externes	787 707	744 941
Paye	413 255	333 213
Autres ministères et organismes fédéraux	633 242	702 493
Total des comptes créditeurs et charges à payer	1 834 204	1 780 647

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CCHST cotisent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite sont calculées sur un maximum de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, et le montant est multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Le CCHST et tous les employés admissibles cotisent au Régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts : le Groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012 et

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Prestations de retraite (suite)

le Groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe est assujéti à un taux de contribution différent.

En 2021-2022, les charges s'élèvent à 939 416 \$ (873 456 \$ en 2020-2021). Pour les participants du Groupe 1, les dépenses représentent environ 1,01 fois (1,01 fois en 2020-2021) les cotisations d'un employé et, pour les participants du Groupe 2, environ 1,00 fois (1,00 fois en 2020-2021) les cotisations d'un employé.

La responsabilité du CCHST à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Des indemnités de départ sont accordées aux employés du CCHST en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la date de cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour presque tous les employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de toucher immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. En date du 31 mars 2021, tous les paiements pour encaissement immédiat ont été faits. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et, par conséquent, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans les obligations au cours de l'exercice étaient les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées – solde d'ouverture	303 481	486 529
Charges pour l'exercice	8 463	1 920
Prestations versées pendant l'exercice	(52 384)	(184 968)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	259 560	303 481

6. Revenus reportés – dons

Conformément au paragraphe 6(3) de la loi qui le régit, le CCHST peut recevoir de l'argent ou d'autres biens à titre de don ou autrement et il peut utiliser ces biens ou en disposer conformément aux modalités de leur acquisition, le cas échéant. Le CCHST a reçu la somme de 5 534 \$ nette en don en 2022 (2021 – Nul \$). En date du 31 mars 2022, le solde demeurait 118 986 \$ (2021 – 113 452 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

7. Comptes débiteurs

Le tableau suivant présente le détail des comptes débiteurs du CCHST :

	2022	2021
	\$	\$
Parties externes	392 090	330 085
Autres ministères et organismes fédéraux	1 944	-
	<hr/>	<hr/>
	394 034	330 085
Provision pour créances douteuses des parties externes	(15 000)	(15 000)
	<hr/>	<hr/>
Comptes débiteurs totaux	379 034	315 085

8. Dette nette

La dette nette est calculée comme étant la différence entre les passifs financiers et les actifs financiers. Les obligations relatives aux indemnités de départ (décrites à la note 5 b) et aux indemnités de vacances représentent les composantes d'intérêt majeur de la dette nette, puisque des autorisations parlementaires futures seront requises pour s'acquitter de ces obligations.

	2022	2021
	\$	\$
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 446 465)	(1 690 833)
Dette nette à financer au moyen des autorisations parlementaires futures attribuées par le gouvernement du Canada		
Indemnités de vacances	672 972	592 640
Indemnités de départ à payer (note 5 b)	259 560	303 481
Indemnités pour les salaires financés (note 3 b)	239 688	193 263
	<hr/>	<hr/>
Dette nette totale à financer au moyen des autorisations parlementaires futures attribuées par le gouvernement du Canada	1 172 220	1 089 384
	<hr/>	<hr/>
Dette nette financée au moyen des autorisations de dépenses et de réinvestissements du CCHST *	(274 245)	(601 449)

**Le solde de la dette nette financée par le CCHST comprend les salaires non financés et les dettes de fonctionnement à la fin de l'exercice.*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

9. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente les détails des immobilisations corporelles détenues par le CCHST au cours de l'exercice :

Immobilisations corporelles	Solde d'ouverture	Approvisionnements	Aliénations et radiations	Solde de clôture
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	442 260	196 635	175 167	463 728
Mobilier et matériel	211 298	-	-	211 298
Logiciels	453 458	-	149 196	304 262
Améliorations locatives	184 442	-	14 100	170 342
	<u>1 291 458</u>	<u>196 635</u>	<u>338 463</u>	<u>1 149 630</u>

Amortissement accumulé	Solde d'ouverture	Amortissements	Aliénations et radiations	Solde de clôture
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	346 268	44 271	175 167	215 372
Mobilier et matériel	201 395	2 951	-	204 346
Logiciels	425 359	14 417	149 196	290 580
Améliorations locatives	80 502	44 545	14 100	110 947
	<u>1 053 524</u>	<u>106 184</u>	<u>338 463</u>	<u>821 245</u>

Valeur comptable nette	2022	2021
	\$	\$
Matériel informatique	248 356	95 992
Mobilier et matériel	6 952	9 903
Logiciels	13 682	28 099
Améliorations locatives	59 395	103 940
	<u>328 385</u>	<u>237 934</u>

La charge d'amortissement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022 est de 106 184 \$ (2020 : 139 728 \$).

10. Revenus

	2022	2021
	\$	\$
Services généraux de santé et de sécurité	1 406 592	1 381 300
Produits chimiques et services	331 627	365 667
Services de formation et d'éducation	3 175 140	2 910 160
Contributions au Service de demandes de renseignements	470 000	460 705
Services de communications et de marketing	280 967	207 116
Partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada	485 000	1 015 000
Développement des affaires	819 052	95 967
Autres revenus	8 620	6 733
Total des revenus	<u>6 976 998</u>	<u>6 442 648</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

11. Obligations contractuelles

La nature des activités du CCHST peut donner lieu à d'importants contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels le CCHST sera tenu d'effectuer des paiements futurs lorsque les biens et services seront reçus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location-exploitation	676 937	700 000	700 000	700 000	700 000	3 476 937

Le CCHST a conclu un contrat de location pluriannuel avec des apparentés d'un montant de 676 937 \$ par année. Ce dernier prendra fin au cours de l'exercice financier de 2024. Pour 2025, 2026 et 2027, les coûts liés aux contrats d'exploitation sont évalués à 700 000 \$. Comme l'indique la note 12, cet arrangement est fourni gratuitement par le gouvernement du Canada.

12. Opérations entre apparentés

Le CCHST partage des droits de propriété commune avec tous les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les sociétés d'État fédérales. Le CCHST effectue des opérations avec ces organismes dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles. Les opérations sont évaluées à la valeur d'échange convenue par les apparentés. Au cours de l'année, le CCHST a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères fédéraux

Au cours de l'exercice, le CCHST a reçu gratuitement des services dispensés par des organisations de services communs en ce qui a trait aux locaux et à la contribution de l'employeur aux régimes d'assurances dentaire et médicale. Les coûts de ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés dans l'état des résultats et la situation financière nette comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurances dentaire et médicale	882 636	721 466
Locaux	676 937	676 937
Total	1 559 573	1 398 403

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et de rentabilité de manière à ce qu'un seul ministère effectue gratuitement ces opérations pour l'ensemble des ministères. Les coûts de ces services, dont le service de paye et d'émission de chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas compris dans l'état des résultats et la situation financière nette du CCHST.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

Note 12 Opérations entre apparentés (suite)

b) Autres opérations entre apparentés

	2022	2021
	\$	\$
Comptes débiteurs – Autres ministères (note 7)	1 944	-
Comptes créditeurs – Autres ministères et organismes fédéraux (note 4)	633 242	702 494
Charges – Autres ministères et organismes gouvernementaux	366 958	300 111
Revenus – Autres ministères et organismes gouvernementaux	1 996 930	1 927 113

13. Renseignements sectoriels

La présentation sectorielle de l'information repose sur la structure des activités de programme du CCHST. Cette présentation sectorielle est fondée sur les conventions comptables exposées dans le résumé des principales conventions comptables figurant à la note 2. Le tableau ci-après présente les charges engagées et les revenus générés dans le cadre des activités de programme de première importance, regroupés par principaux articles de dépenses et principaux types de revenus. Les résultats sectoriels de l'exercice se lisent comme suit :

	Interne Services	Santé et sécurité	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	4 422 156	7 587 712	12 009 868	10 619 479
Services professionnels et spéciaux (incl. gouverneurs et comités)	232 766	869 736	1 102 502	881 475
Locaux	216 620	460 317	676 937	676 937
Transports et communications	19 179	112 795	131 974	138 362
Renseignements	63 697	40 119	103 816	193 242
Services de réparation et d'entretien	6 351	3 762	10 113	306 664
Services publics, fournitures et approvisionnements	25 049	65 441	90 490	171 816
Locations	59 208	298 978	358 186	50 223
Autres dépenses	-	106 184	106 184	139 728
Total des dépenses	5 045 026	9 545 044	14 590 070	13 177 926
Revenus	-	-	6 976 998	6 442 648
Coût net des activités poursuivies			7 613 072	6 735 278

14. Autorisations de dépenses et de réinvestissement du CCHST

En 2015-2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor a apporté un changement dans la structure de financement du CCHST. Par conséquent, le CCHST a été autorisé sans restriction (en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la *Loi sur le CCHST*) à dépenser les recettes provenant des droits exigés pour ses produits et services pendant l'exercice au cours duquel les recettes ont été reçues ou au cours des exercices ultérieurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

14. Autorisations de dépenses et de réinvestissement du CCHST (suite)

Les autorisations de dépenses et de réinvestissement du CCHST ont pour but de lui fournir des fonds pour faciliter les dépenses ponctuelles, le réinvestissement dans des biens d'équipement ou l'élaboration de programmes conformément à son plan stratégique.

	2022
	\$
Solde au début de l'exercice	8 291 257
Surplus de fonctionnement annuel (coût)	334 853
Immobilisations corporelles acquises avec des fonds internes	(196 635)
Amortissement des immobilisations corporelles financées à l'interne	106 184
Autres variations du fonds de roulement	-
Recettes internes reportées à l'exercice suivant en vertu de l'alinéa 6(1)g) de la <i>Loi sur le CCHST</i>	55 202
Solde à la fin de l'exercice	8 590 861
Autorisations de dépenses et de réinvestissement utilisées	
Revenus reportés – projets de 2021-2022	(891 023)
Revenus reportés – dons (note 6)	(118 986)
Dette nette financée par le CCHST (note 8)	(274 245)
Investissements opérationnels et en capital prévus – 2022 à 2026	(5 326 490)
Total des autorisations de dépenses et de réinvestissement utilisées	(6 610 744)
Autorisations de dépenses et de réinvestissement non utilisées	1 980 117

15. Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre du paiement des salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a adopté un régime de paye en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement unique a été versé aux employés et sera recouvré auprès du gouvernement par la suite. La transition vers un régime de paye en arrérages fait partie intégrante de l'initiative de transformation visant à remplacer le système de paye ainsi qu'à simplifier et à moderniser le processus de paye. Ce changement touchant le système de la paye n'a eu aucune incidence sur les charges du CCHST. Avant la fin de l'exercice, les paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements des salaires en arrérages ont été transférés dans un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paye du gouvernement.

16. Instruments financiers et gestion des risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CCHST éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor. Comme l'indique la note 8, des sources de liquidité doivent être obtenues auprès du gouvernement afin de financer la dette nette.

L'exposition au risque de l'entité et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de façon notable par rapport à l'exercice précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(en dollars)

16. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CCHST n'est pas exposé à un important risque de crédit. Il fournit des services à d'autres ministères et organismes publics et à des organisations externes dans le cadre normal de ses activités. Les créances sont payables sur demande. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

c) COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclarait que la COVID-19 avait atteint le stade de pandémie et qu'elle avait un impact financier, commercial et social important dans le monde entier. Cela a amené les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements du Canada et de l'Ontario, à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

En raison de la pandémie, le CCHST et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ont conclu un accord en 2021 afin que le CCHST offre des services d'élaboration de documents d'orientation concernant la COVID-19 et propres à chaque secteur, assure l'établissement et le maintien d'un centre virtuel d'information et d'orientation sur la COVID-19 à l'intention des secteurs d'emploi au Canada, et offre des services d'experts-conseils liés à certains documents d'orientation de l'ASPC. L'accord conclu avec l'ASPC s'échelonne sur deux ans et prévoit un financement total de 1,5 million de dollars, dont 1,015 million de dollars comptabilisés au cours de l'exercice précédent et 0,485 million de dollars comptabilisés au cours de l'exercice actuel. Des fonds supplémentaires ont été alloués au CCHST dans le cadre du financement de la reprise des activités pour couvrir les dépenses liées au personnel, les coûts d'exploitation et certains régimes d'avantages sociaux. Il s'agit d'un accord de deux ans toujours, d'un montant total de 2 500 000 \$, dont environ 1,28 million de dollars ont été comptabilisés au cours de l'exercice précédent et 1,22 million de dollars au cours de l'exercice actuel.

Aussi disponibles sur le Web en formats PDF et HTML
www.ccohs-cchst.ca

135, rue Hunter Est, Hamilton (Ontario) Canada L8N 1M5
© CCHST, 2022